



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

# Localisation des Objectifs de Développement Durable

## Région Androy

Rapport de consultation locale - Juillet 2019





# Localisation des Objectifs de Développement Durable

Région Androy

Rapport de consultation locale - Juillet 2019



Tous droits réservés,

© Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation / PNUD - 2019

Photo de couverture : vue sur la mer, plage de Lavanono - Région Androy,  
Juin 2019

Ce document a été élaboré, édité et publié avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'appui à la décentralisation et la résilience communautaire (PADRC) mis en oeuvre en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour la période 2015-2019. Ce programme visait à appuyer la mise en oeuvre du processus de décentralisation, promouvoir le développement local inclusif et créer des conditions favorables au renforcement des capacités de résilience des communautés.

## Pour plus de détails, contactez



**Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**  
Rue Lamyne Gueye,  
Anosy  
101 - Antananarivo, Madagascar  
[www.mid.gov.mg](http://www.mid.gov.mg)



**Programme des Nations Unies pour le Développement**  
Maison Commune des Nations Unies  
Zone Galaxy Andraharo - Rue Dr Raseta, BP 1348  
101 - Antananarivo - Madagascar  
[www.mg.undp.org](http://www.mg.undp.org)

### **Equipe de réalisation**

#### **Supervision Générale**

El Hadji FALL  
Lalaina RAKOTOZANDRY  
Adamson RASOLOFO  
Abdou SALAME

#### **Facilitation et Rédaction**

Kouyaté BENGALY  
Franck Jacques P. GOHOUNGBE  
Aimé JAONY

#### **Equipe technique**

Nanou FIANKINANA  
Laura MANANJARA  
Lalamasoandro RANDRIAMAMPIANINA  
Xavier RANDRIANARIVELO  
Harisoa RANDRIANTSARAFARA  
Thierry RANDRIARILALA  
Lanto RANOROMALALA  
Dina RASOLOFONIAINA  
Kelly RAVETSONIDASY  
Andry RAZAFIMBOLA  
Felanirina RAZAZAROANABAVY Hortensia  
Watat SHALEUR  
Melisa VENANCE

#### **Institutions parties prenantes**

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Région Androy  
PNUD

#### **Design et mise en page**

M.V. Rafanjaharisoa

# Sommaire

---

Préface.....	5
Avant-propos.....	7
Sigles et acronymes.....	8
Liste des tableaux et des figures.....	9
Résumé exécutif.....	10
Introduction.....	11
<b>Section 1.</b>	
<b>Contexte de développement de la Région Androy.....</b>	<b>13</b>
1.1. Contexte socio-économique de la Région.....	14
1.2. Enjeux de la localisation des ODD pour la Région.....	18
<b>Section 2.</b>	
<b>Alignement des plans stratégiques régionaux sur les ODD.....</b>	<b>21</b>
2.1. Méthodologie d'analyse et d'alignement.....	22
2.2. Résultat de l'alignement.....	26
<b>Section 3.</b>	
<b>Priorisation des cibles ODD au niveau de la Région Androy.....</b>	<b>33</b>
3.1. Méthodologie de la priorisation.....	34
3.2. Résultat de la priorisation.....	37
<b>Section 4.</b>	
<b>Mapping des sources et suivi des progrès.....</b>	<b>43</b>
<b>Section 5.</b>	
<b>Perspectives.....</b>	<b>55</b>
5.1. Méthodologie de constitution des paquets d'interventions.....	56
5.2. Résultats de la constitution des paquets d'interventions.....	58
5.3. Le mécanisme de financement et de suivi.....	67
Conclusion.....	69
Annexes.....	71
Annexe 1. Termes de référence de la mission de localisation des objectifs de développement durable (ODD).....	72
Annexe 2. Méthodologie de réalisation de l'alignement des stratégies de développement régional aux ODD.....	75
Annexe 3. Matrice de priorisation des cibles ODD dans la Région Androy.....	78
Annexe 4. Méthodologie de constitution des paquets intégrés de cibles et d'interventions.....	83
Annexe 5. Liste des acteurs régionaux.....	86
Annexe 6. Photos de l'atelier d'identification des paquets d'interventions.....	88



## Préface

Madagascar, au même titre que les 192 autres États membres des Nations Unies, a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030 qui se décline en 17 objectifs de développement durable à atteindre. Le nouveau défi auquel s'est convenu le concert des Nations était de mettre en œuvre un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et pour les partenariats, selon un principe phare de « ne laisser personne de côté » et de pouvoir affirmer d'ici dix ans que notre génération aurait réussi à mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices et régler le problème du changement climatique.

La réalisation des ODD dépend de la capacité des gouvernements régionaux et locaux à s'approprier entièrement de l'Agenda 2030, d'en être les portes-flambeaux en assumant un leadership local, mais surtout de le mettre en œuvre à travers tous les outils, stratégies, et documents de planification du développement local.

Nous félicitons l'engagement du gouvernement de Madagascar, des collectivités locales, et de l'ensemble des acteurs de développement du pays à s'intégrer dans cette dynamique. En effet, Madagascar s'est approprié l'agenda 2030 en ayant déjà identifié en 2017 les ODD prioritaires pour le pays avec des cibles et indicateurs liés aux priorités nationales. La localisation des ODD est la continuité de cette démarche pour que le développement territorial soit intégré, inclusif et durable, et que les acteurs de développement puissent disposer d'outils pour développer des cadres, politiques et stratégies cohérents, répondant aux priorités locales, pour relever les multiples défis de la réduction de la pauvreté, de la promotion de la bonne gouvernance, et de la protection de l'environnement.

Je suis fière et honorée de vous présenter ces rapports régionaux de priorisation des ODD pour les régions Androy, Anosy, Atsimo Andrefana et Menabe. Le PNUD est honoré d'avoir accompagné leur élaboration sous le leadership conjoint du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministère de l'Economie et des Finances. Nous reconnaissons les efforts fournis par les acteurs régionaux et locaux, les Ministères sectoriels à travers les services techniques déconcentrés et les collègues des agences du Système des Nations Unies comme la FAO, l'OIT, le PAM, l'UNFPA, et l'UNICEF qui se sont engagés dans ce processus. Ils ont mis leurs connaissances et leurs compétences au service d'un exercice participatif qui a conduit à un auto-diagnostic des défis,

des potentialités, des enjeux de développement pour aboutir aux choix des cibles prioritaires pour chacune des régions ciblées par cet accompagnement du PNUD. Les paquets d'interventions ou projets prioritaires sont définis avec des indicateurs clairs pour que l'effet transformateur de l'Agenda 2030 devienne une réalité pour Madagascar. La disponibilité de ces rapports régionaux de priorisation des ODD nous invite à considérer le changement de paradigme dans la planification du développement en considérant la base, la population, tout en nous appelant à revisiter nos modes opératoires pour plus de synergie, de complémentarité, de rationalisation, notamment dans un contexte de relèvement post COVID-19.

Ce rapport interpelle également toutes les parties prenantes du développement, et notamment les Partenaires Techniques et Financiers, à unir nos efforts dans l'esprit de la Déclaration de Paris, en matière d'alignement, d'harmonisation et de partage de responsabilité, pour l'atteinte des objectifs de développement durable au niveau régional.

Par ailleurs, il nous faudra contribuer à la mise en place des cadres, outils, ressources permettant une gestion axée sur les résultats de développement pour le suivi et l'évaluation des indicateurs de performance et mesurer nos progrès communs dans l'atteinte des ODD dans les Régions.

Je vous remercie de vous joindre à nous dans l'appropriation et la mise en œuvre des rapports régionaux de localisation des ODD. Le PNUD pour sa part reste engagé à soutenir les efforts pour atteindre ces objectifs, tant aux niveaux national que régional.



*Natasha van Rijn*

Natasha van Rijn  
Représentante Résidente  
PNUD Madagascar





## Avant-propos

En septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies, la communauté internationale a adopté « l'Agenda 2030 pour le développement durable ». Il pose le cadre de transformation de notre monde, visant à en éradiquer la pauvreté et à assurer sa transition vers un développement durable. A cet effet, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté un programme de mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) assortis de 169 cibles. Les ODD visent à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, dans un monde plus équitable, prospère et paisible.

Le Système des Nations Unies à Madagascar, à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement, a accompagné dès 2016 les initiatives de l'État malgache, et plus particulièrement celles du Ministère en charge de l'Économie et du Plan, dans la mise en œuvre des ODD. Plusieurs consultations nationales et régionales ont été réalisées en vue d'intégrer les Objectifs de Développement Durable dans les documents nationaux et régionaux de planification de Madagascar, dont le PND (Plan National de Développement), la SIDGS (Stratégie Intégrée de Développement du Grand Sud), le PRGS (Plan de Relèvement et de résilience Communautaire du Grand Sud), et le Plan Emergence de Madagascar en cours d'élaboration.

Ces consultations ont abouti à l'adoption de 64 cibles prioritaires des ODD, assorties de 85 indicateurs, consignés dans le Rapport national de priorisation des ODD de Madagascar. Ce dernier a été adopté conjointement avec les cadres et techniciens des départements ministériels, les représentants de la société civile malagasy, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. La priorisation des ODD tient compte des spécificités du pays, de ses contraintes et de ses priorités en matière de développement. Les populations ont été associées à cet exercice de planification à travers plusieurs ateliers de sensibilisation et d'échanges sur les ODD.

Le principe fondamental de l'Agenda 2030 pour le développement durable est de ne laisser personne pour compte. Notre devoir est de transcrire ce principe dans nos actions à tous les niveaux (national, régional et local) et dans tous les domaines. Les cibles retenues doivent donc être déclinées en actions qui tiennent compte de ce principe.

L'Agenda 2030 aura un effet transformateur uniquement s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local. Par conséquent, la localisation de l'Agenda est la seule façon d'obtenir des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement.

Contrairement aux OMD, les ODD sont conçus pour maximiser l'appropriation locale et engagent ainsi les dirigeants à donner la priorité aux politiques et aux approches qui accélèrent les projets pour les plus défavorisés.

L'atteinte de l'Agenda 2030 n'est possible qu'à condition que les acteurs de développement locaux puissent adopter de nouvelles approches, et analyser et ajuster leurs initiatives. La réalisation des ODD dépend, en effet, de la capacité des gouvernements locaux et régionaux à promouvoir un développement territorial intégré, inclusif et durable qui nécessite de nombreux investissements aux niveaux infranational et local, mis en œuvre par les autorités locales elles-mêmes.

L'exercice de localisation des ODD mené à Madagascar, dans quatre régions pour commencer, est une étape fondamentale pour ancrer l'appropriation des ODD au niveau de toutes les parties prenantes dans les régions et véritablement lancer un processus de transformation de la planification locale du développement autour des principes d'universalité, d'inclusion, de durabilité, et de respect des droits humains qui sous-tendent l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Ce rapport de priorisation des ODD de la Région Androy est issu de ce processus qui a pour ambition de lancer une dynamique de transformation locale avec un impact concret et positif sur la vie des populations, notamment les plus vulnérables.

Les actions du gouvernement, des autorités régionales, des communautés locales, des partenaires au développement et de toutes les parties prenantes doivent maintenant se focaliser sur l'atteinte des cibles retenues. Il est venu maintenant le temps de l'action pour que l'espoir suscité par l'Agenda 2030 soit réalisé.



## Sigles et acronymes

---

BPPS	: Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD
CSB	: Centre de Santé de Base
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
EPM	: Enquête de Population et Ménages
ENSOMD	: Enquête Nationale de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement
FDL	: Fonds de Développement Local
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
IGL	: Indice de Gouvernance Locale
INSTAT	: Institut National de Statistique
JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy
MAPS	: Mainstreaming Acceleration and Policy Support
MGA	: Monnaie Malagasy
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADRC	: Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Résilience Communautaire
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PPN	: Produits de Première Nécessité
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	: Plan Régional de Développement
PRGS	: Plan de Relèvement et de résilience du Grand Sud de Madagascar
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RC	: Routes Communales
RIA	: Rapid Integrated Assessment
SIDGS	: Stratégie Intégrée de Développement du Grand Sud
SRIS	: Service Régional Intégré de Suivi-Evaluation
STD	: Services Techniques Déconcentrés de l'Etat
TBE	: Tableau de Bord Environnemental



## Liste des tableaux et des figures

---

### Tableaux

Tableau 1	:	ODD 1 à ODD 6 .....	28
Tableau 2	:	ODD 7 à ODD 11 .....	29
Tableau 3	:	ODD 12 à ODD 15 .....	30
Tableau 4	:	ODD 16 à ODD 17 .....	31
Tableau 5	:	Les critères et les modalités de réponse.....	36
Tableau 6	:	Mode d'appréciation du filtre 1 .....	36
Tableau 7	:	Mode d'appréciation du filtre 2 .....	36
Tableau 8	:	Décision finale pour la cible retenue : filtre 1 + filtre 2.....	36
Tableau 9	:	Récapitulatif des cibles prioritaires par domaine.....	37
Tableau 10	:	Cartographie des cibles prioritaires par objectif .....	38
Tableau 11	:	Cibles prioritaires dans le domaine de la gouvernance.....	38
Tableau 12	:	Cibles prioritaires dans le domaine de l'économie.....	39
Tableau 13	:	Cibles prioritaires dans le domaine social.....	40
Tableau 14	:	Cibles prioritaires dans le domaine du capital naturel.....	41
Tableau 15	:	Situation des indicateurs de l'ODD 1 .....	43
Tableau 16	:	Situation des indicateurs de l'ODD 2.....	45
Tableau 17	:	Situation des indicateurs de l'ODD 3.....	46
Tableau 18	:	Situation des indicateurs de l'ODD 4.....	47
Tableau 19	:	Situation des indicateurs de l'ODD 5.....	48
Tableau 20	:	Situation des indicateurs de l'ODD 6.....	48
Tableau 21	:	Situation des indicateurs de l'ODD 7.....	49
Tableau 22	:	Situation des indicateurs de l'ODD 8.....	49
Tableau 23	:	Situation des indicateurs de l'ODD 9.....	50
Tableau 24	:	Situation des indicateurs de l'ODD 10.....	50
Tableau 25	:	Situation des indicateurs de l'ODD 11.....	50
Tableau 26	:	Situation des indicateurs de l'ODD 12.....	51
Tableau 27	:	Situation des indicateurs de l'ODD 13.....	51
Tableau 28	:	Situation des indicateurs de l'ODD 14.....	51
Tableau 29	:	Situation des indicateurs de l'ODD 15.....	52
Tableau 30	:	Situation des indicateurs de l'ODD 16.....	52
Tableau 31	:	Indicateurs de suivi de la Région Androy.....	53
Tableau 32	:	Synthèse des paquets de cibles intégrées par domaine d'intervention.....	58
Tableau 33	:	Domaines d'intervention .....	60
Tableau 34	:	Synthèse du nombre des interventions.....	60
Tableau 35	:	Les interventions du paquet « Gouvernance ».....	61
Tableau 36	:	Les interventions du paquet « Environnement – changement climatique ».....	62
Tableau 37	:	Les interventions du paquet « Développement social ».....	64
Tableau 38	:	Les interventions du paquet « Développement économique ».....	66

### Figures

Figure 1	:	Le RIA 1 .....	23
Figure 2	:	Le RIA 2 .....	25



## Résumé Exécutif

---

Le processus de localisation des ODD au niveau infranational est la suite logique de la démarche nationale de priorisation. C'est le processus de prise en compte des contextes régionaux et locaux dans la réalisation de l'Agenda 2030, partant de la fixation d'objectifs et de cibles, jusqu'à la détermination des moyens de mise en œuvre et à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Les trois grands aspects du processus de localisation des ODD ont été pris en compte. Il s'agit de la déclinaison territoriale de la priorisation nationale des cibles des ODD, de la définition des paquets d'interventions pour la mise en œuvre des ODD dans la région et de la réalisation du mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès au niveau local.

Dans un processus largement participatif et inclusif, les travaux de localisation des ODD ont permis de (i) passer en revue les documents de planification régionale pour évaluer leur degré d'alignement sur les ODD, (ii) définir pour la région un ensemble de cibles à retenir comme prioritaires, (iii) retenir les paquets d'interventions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des ODD dans la région et (iv) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre.

La localisation des ODD a permis de retenir un ensemble de quarante-sept (47) cibles prioritaires pour la Région Androy, en plus des quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre et les dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. En ce qui concerne la mise en œuvre effective des ODD dans la région, 73 interventions ont été retenues et 131 indicateurs ont été préconisés pour mesurer les progrès de mise en œuvre des cibles prioritaires. Il convient de souligner que, compte tenu de la problématique de développement de la Région Androy, la cible 16.9 relative à la garantie d'une identité juridique à tous a été retenue comme prioritaire pour la région, bien que cette cible n'ait pas été priorisée au niveau national.

Dans le domaine social, la totalité des cibles prioritaires au niveau national ont été prises en compte dans les documents de planification régionaux. Cependant, sur les 26 cibles prioritaires de ce domaine au niveau national, 11 ont été retenues comme prioritaires pour la région.

Bien que la malnutrition et la sous-alimentation constituent un phénomène cyclique qui frappe la Région Androy ; elles n'ont pas été retenues comme prioritaires dans les cibles de l'ODD 2. L'atteinte de ces cibles dépend en effet étroitement de la réalisation d'autres cibles intermédiaires.

Dans le domaine économique, l'analyse des documents de planification de la région a permis de constater que 10 cibles prioritaires nationales ont été planifiées pour être mises en œuvre dans la Région Androy. La Région Androy a retenu 12 cibles sur les 13 prioritaires au niveau national dans le domaine économique y compris les cibles 9.2 (Industrialisation socio économique durable) et 11.2 (Transport sûrs, accessibles et viables). La cible 7.3 (efficacité énergétique) n'a pas été retenue comme prioritaire pour la région.

En ce qui concerne le capital naturel, parmi les quatorze (14) cibles prioritaires nationales, douze (12) ont été intégrées dans les documents de planification régionale et les cibles 12.5 (réduction de la production de déchets), 14.1 (pollution marine) n'ont pas été retenues comme prioritaires.

Dans le domaine de la gouvernance, l'analyse des documents de planification régionaux fait apparaître que 5 des cibles prioritaires au niveau national ont été planifiées pour être mises en œuvre au niveau régional. Les cibles prioritaires non prises en compte dans les documents de planification de la région sont les cibles 16.2 et 16.4 relatives respectivement à la violence envers les enfants et aux flux financiers illicites et trafics d'armes. Par ailleurs, la Région Androy a priorisé la totalité des 7 cibles retenues au niveau national en plus de la cible relative à l'accès à l'identité juridique (16.9).

L'Agenda 2030 aura un effet transformateur avec des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes si les collectivités locales et les acteurs du développement de la Région Androy œuvrent pour la réalisation effective des interventions retenues lors de ces travaux de localisation des ODD. Une attention particulière devra aussi être accordée à la collecte de données en vue de mesurer les progrès.

## Introduction

---

Madagascar vient de sortir d'une décennie de crises politiques cycliques qui ont fortement accentué la paupérisation des populations de la Grande Ile et ont grandement entravé tous les efforts de développement entrepris. L'Agenda 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur à l'émergence et au développement du pays. Toutefois, la réussite de cet agenda dépend largement de son degré d'appropriation par les acteurs du développement et de sa mise en œuvre à l'échelle régionale. Il apparaît en effet que l'une des causes des résultats mitigés des OMD est l'approche descendante (top-down) utilisée dans leur définition et leur mise en œuvre. Cette approche a entraîné une appropriation et un alignement tardifs des OMD sur la planification des pays. Les Nations Unies ont capitalisé cette leçon apprise des OMD et ont adopté la démarche ascendante (bottom-up) pour la définition et la mise en œuvre des ODD.

L'Agenda 2030 aura davantage d'effets transformateurs uniquement s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local. La localisation de l'Agenda reste donc la seule façon d'obtenir des résultats concrets et positifs sur la vie des personnes. Les ODD fournissent un cadre de politique de développement autour duquel les

gouvernements locaux et régionaux et d'autres acteurs du développement (organisations internationales, sociétés civiles et universitaires) peuvent soutenir la réalisation des objectifs régionaux. C'est dans cette optique que le PNUD a accompagné le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère de l'Economie et du Plan dans l'organisation d'ateliers de localisation des cibles des ODD dans quatre régions cibles de Madagascar, dont la Région Androy.

Dans un processus largement participatif et inclusif, l'atelier de localisation des cibles des ODD a permis de (i) passer en revue les documents de planification régionale pour évaluer leur degré d'alignement sur les ODD, de (ii) définir pour la région un ensemble de 47 cibles prioritaires et de (iii) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre. Le présent rapport présente les résultats de ce processus de priorisation des ODD au niveau de la Région Androy. Il est structuré en cinq sections qui présentent successivement le contexte de développement de la région, les résultats de l'alignement des plans stratégiques régionaux sur les ODD, les résultats de la priorisation des cibles des ODD au niveau de la région, le mapping des sources pour le suivi des progrès et les perspectives.



## **Section 1.**

Contexte de développement  
de la Région Androy



La Région Androy se trouve à l'extrême Sud de Madagascar. Elle fait partie des régions qui forment l'ex-province de Tuléar. Elle est composée de quatre districts: Ambovombe, Beloha, Tsihombe et Bekily et est délimitée au nord-est par la Région Anosy, à l'ouest par la Région Atsimo Andrefana et au sud par l'Océan Indien et le Canal de Mozambique.

## 1.1.

### Contexte socio-économique de la Région

Le contexte du développement de la région a été analysé à travers les quatre (4) dimensions complémentaires qui constituent les piliers du développement durable : l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance.

#### 1.1.1.

##### Situation économique

La Région Androy est la région la plus pauvre de Madagascar. Selon l'ENSOMD 2012 – 2013, le ratio de pauvreté de la région est estimé à 96,7% alors que la moyenne nationale avoisine 71,5%. L'indice d'inclusion financière de l'Androy est largement en-dessous de la moyenne nationale et figure même en queue de distribution des 22 régions selon l'enquête FinScope Madagascar publiée par FinMark Trust en 2016. Ainsi, seulement 2% de la population adulte (>21 ans) dans l'Androy, possède un compte bancaire par rapport à une moyenne nationale établie à 12% ; 62% des adultes dans la Région Androy n'utilisent aucun type de services financiers (90% de la population adulte n'a jamais pris de crédit, 91% n'a jamais utilisé de transferts mobiles, et 69% déclare ne pas épargner).

La structure de l'économie de l'Androy n'a quasiment pas évolué depuis des décennies. Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) constitue le principal pourvoyeur d'emplois dans la région. Cependant, l'agriculture ne génère que de faibles ressources pour les ménages même si elle forme la majeure partie de leurs revenus. Elle reste en effet majoritairement de subsistance : environ 60 % du revenu agricole est autoconsommé. Les revenus issus de l'agriculture sont souvent complétés par d'autres activités économiques telles que l'achat-revente de produits de première nécessité, l'artisanat ou la transformation alimentaire. Ces activités peuvent être davantage génératrices de revenus monétaires que l'agriculture, mais restent secondaires en termes d'investissement en efforts et en temps.

Le secteur secondaire dans l'Androy est surtout caractérisé par de petites unités de transformation, souvent informelles, et dont les filières manquent de structuration. Le commerce est,

de loin, la catégorie de service la plus répandue dans l'Androy et au sein du Grand Sud.

Une problématique qui affecte le Grand Sud est celle de l'enclavement. Les routes restent les infrastructures de transport les plus utilisées, représentant environ 95% des déplacements interurbains de voyageurs et environ 90% du transport de marchandises. Le réseau est quasi-entièrement composé de pistes ou de routes non-revêtues. La part des communes accessibles depuis le chef-lieu de commune en voiture légère, pour la Région Androy, est de 84,32% et 70,59% lors de la saison des pluies. Ces chiffres sont meilleurs que ceux des autres régions du Grand Sud.

La Région Androy dispose cependant d'importantes potentialités économiques. Elle possède le plus vaste plateau continental marin du sud de Madagascar qui regorge d'une multitude de produits halieutiques dont le plus convoité est la langouste (d'une haute valeur commerciale au niveau international). Sur le plan énergétique, la région peut produire jusqu'à 2 000 Kwh/m<sup>2</sup> par an en ce qu'elle bénéficie d'un ensoleillement de presque 283 jours par an ; ce qui représente une opportunité de créer un parc d'énergie solaire. La présence d'un vent fort « TiokaAtimo » offre la possibilité de développer un parc éolien dans presque tous les districts.

En matière de ressources minières, on trouve des gemmes de la famille de corindon (saphir, rubis, alexandrite), de béryl, de grenat ; des produits industriels (graphite, mica, sel) et d'ornementation. De plus, la proximité du port en eau profonde de Fort-Dauphin constitue un véritable atout pour le développement du commerce de la région.

#### 1.1.2.

##### Situation sociale

L'Androy avait été classée 3ème des régions au plus faible niveau de développement humain en 2010, son IDH a cependant observé un bond de 21,7% en six ans, en passant de 0,405 à 0,493. Cette croissance est soutenue principalement par l'amélioration de la durée attendue de scolarisation et du revenu.



**Éducation.** Le Grand Sud présente les plus fortes proportions d'individus analphabètes. Le taux d'alphabétisation de la Région Androy est le plus faible de Madagascar : 56,3% de ladite population n'a jamais été scolarisée et 66,6% de la population de l'Androy est sans instruction, soit deux fois plus qu'au niveau national (33,3%). En 2018, les taux nets de fréquentation dans l'Androy du primaire, secondaire premier cycle, et secondaire second cycle sont, respectivement, de 68%, 8% et 4%. Les taux d'achèvement pour ces 3 mêmes cycles sont de 27%, 10% et 9%, ils sont les plus faibles du pays. La quasi-totalité des variables nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base est en dessous de la moyenne nationale, qui est déjà faible. Au cours de ces dernières années, le système éducatif de la région souffre (i) de la baisse continue des ressources financières allouées au secteur, limitant l'embauche des enseignants, la construction/réhabilitation des infrastructures, (ii) d'une mauvaise gouvernance (inefficacité des transferts de ressources matérielles et financières au niveau de l'école), (iii) de la chute du revenu des ménages et (iv) de la faible qualification des enseignants.

**Santé.** Depuis une dizaine d'année, il est constaté une régression des indicateurs clés de santé à l'échelle du pays. La situation sanitaire est particulièrement préoccupante dans le Grand Sud. Ainsi dans l'Androy, en 2018 seulement 30% des accouchements réalisés bénéficient de l'assistance d'une personne qualifiée contre 46% à l'échelle nationale ; 26% des accouchements sont réalisés dans un établissement hospitalier contre 39% à l'échelle du pays. Sur la période 2008 – 2018, les taux de mortalité néonatale et de mortalité des moins de 5 ans dans l'Androy sont respectivement de 24‰ et 56‰. Un bon nombre d'enfants de la Région Androy n'ont pas accès aux vaccinations. En 2018, la couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois s'élève à 31% pour les vaccins de base et 24% pour tous les vaccins ; à l'échelle nationale les taux sont de 41% et 33%.

Comme pour l'éducation, le secteur de la santé souffre d'un manque de moyens. Le système de santé n'arrive pas à couvrir les besoins de services de soins de la population du Sud. L'insuffisance du personnel de santé, en nombre et en compétence, se fait sentir tout particulièrement dans ces zones éloignées et enclavées. La grande majorité des CSB ne disposent pas du nombre minimum de personnel requis. Selon la Direction Régionale de la Santé, seulement 30% de la population fréquente les CSB. En outre, l'accès aux centres de santé reste problématique du fait de la vétusté du réseau routier combinée à un état dégradé et aux distances importantes à couvrir

entre les localités.

**Accès à l'eau.** Le secteur souffre de problèmes structurels mais aussi de maigres investissements nationaux et du peu d'aide extérieure pour l'eau et l'assainissement, le budget WASH disponible n'est que de 1 USD par personne et par an. En tant que région semi-aride, l'Androy manque chroniquement d'eau. Cette situation est aggravée par les sécheresses suscitées par l'effet El Niño, dont l'ampleur est de plus en plus sévère depuis quelques années. La majorité de la population de l'Androy est constituée d'agriculteurs, qui dépendent presque exclusivement des précipitations pour l'agriculture. La dégradation continue des ressources en eau affecte de plus en plus l'accès à l'eau potable, les populations vivant dans des bassins où la consommation d'eau dépasse la recharge, avec des conséquences telles que le tarissement des rivières, l'appauvrissement des aquifères et la dégradation des écosystèmes. En 2018, le pourcentage de la population de l'Androy utilisant des services de base pour l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène, par région sont de 26%, 1% et 23% ; les moyennes nationales sont respectivement 41%, 6% et 23%. Ainsi, près de 3 personnes sur 4 s'approvisionnent principalement à une source d'eau non améliorée (eau de surface, fontaines et puits traditionnels), la détérioration des infrastructures d'alimentation en eau potable n'arrange rien. Constamment en manque d'eau, les notions d'hygiène et d'assainissement sont loin d'être des priorités pour la majeure partie des ménages. De plus, la défécation à l'air libre reste très problématique. En 2018, 59% de la population de l'Androy a recours à la défécation à l'air libre contre une moyenne nationale de 40%.



# Aperçu de la situation des ODD dans la Région Androy



Présence à **3‰** des autorités publiques

**1** PAS DE PAUVRETÉ



**0,493**

Indice de Développement Humain



**56%**

Taux de mortalité chez les moins de 5 ans

**4** ÉDUCATION DE QUALITÉ



**66,6%** de la population sans instruction

**6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



**1 USD** Budget Wash par personne et par an



**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





---

### 1.1.3.

#### Situation environnementale

---

Du point de vue environnemental, la Région Androy est très riche en biodiversité. Elle fait partie d'un réseau de formation forestière unique au monde : les «fourrés d'épineux», qui sont classés parmi les écosystèmes les plus riches au monde avec une faune et une flore uniques. Cette formation est marquée par la dominance du roy (*Mimosa delicatula*) qui a donné son nom à la région et à son peuple : l'Androy et les Antandroy.

Il est aussi relevé la présence de forêts galeries le long des cours d'eau ; et la présence de l'alafohy – forêts naines constituées de bonsaïs naturels. Le Tongatse/Vonenina/Pervenche de Madagascar (*Catharentusroseus*) est endémique de cette région et a permis au monde entier de traiter la leucémie surtout infantile. Le mongy (*Kalanchoebaharensis*, famille des Crassulaceae) aux grandes feuilles charnues n'existe dans le monde que dans le Sud de Madagascar. Les fantiolitse (*Alluaudiamontagnacii*, famille des Didiereaceae) fournissent des bois de construction et d'énergie domestique. L'atratra (*Jatrophamahafalensis*) a les mêmes potentialités que son confrère mieux connu, le *Jatrophacurcas*, pour la production de graines oléagineuses, dont est extrait une huile utilisée comme biocarburant dans l'aviation, tous deux endémiques. Les Raketa offrent des fruits délicieux et désaltérants, et leurs feuilles sont utilisées pour l'alimentation animale.

L'Androy continue cependant de connaître une situation de dégradation environnementale forte. La pollution d'origine industrielle, en particulier minière avec les grands projets d'ilménite, de nickel ou de fer, a vu le jour. La région fait actuellement face à deux sources de pression environnementale : la surexploitation des ressources halieutiques ; et le défrichement à des fins agricoles et pour l'élevage intensif.

L'Androy est vulnérable aux risques hydrométéorologiques. La population fait face à plusieurs problèmes majeurs : des dégâts importants de la destruction des habitations, l'anéantissement d'hectares de cultures et la destruction d'infrastructures, la hausse du niveau de la mer et la dégradation des zones côtières et les sécheresses prolongées, sans oublier les invasions acridiennes. D'une manière générale, l'eau se raréfie, les répercussions directes se font au niveau du bou-

versement des calendriers agricoles, créant une plus forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles, forestières ou halieutiques (trafic illégal de tortues et corail noir) et des excès dans l'accès aux ressources communes (culture sur brûlis, coupe de bois de chauffe, etc...). S'ajoutent les problèmes liés au processus d'érosion éolienne provoquant des formations dunaires et l'ensablement des champs de cultures et de pâturages.

---

### 1.1.4.

#### Situation de la gouvernance locale

---

L'Androy compte 58 communes (urbaines et rurales) dont sept (7) ont été récemment créées. Certaines ne fonctionnent que grâce aux subventions intermittentes émanant de l'Etat central. Plusieurs communes souffrent d'un arriéré de paiement de salaire du personnel et peinent à offrir un minimum de services aux habitants. L'absence de transferts de l'Etat n'est pas propre au Grand Sud mais il est néanmoins à relever que la Région Androy fait partie des régions les plus défavorisées.

En matière de gouvernance, les principales difficultés évoquées concernent notamment la faible participation des citoyens à la vie publique locale (surtout des femmes), le manque de transparence dans la gestion financière des CTD et l'absence de pratiques de réédition des comptes au niveau des élus. De plus, l'insécurité constitue un obstacle majeur à l'investissement et perturbe la paix et la cohésion sociale.

La région est sous-administrée. Une étude effectuée par le Ministère de la Population en 2009 a fait apparaître un taux de présence des autorités publiques avoisinant les 3% pour l'Androy tandis que la Région Analamanga affiche un chiffre de l'ordre de 26%. Le peu de Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STD) présents sur place, est en manque des moyens matériels, financiers et humains.

*" L'eau se raréfie, les répercussions directes se font au niveau du bouleversement des calendriers agricoles ".*

## 1.2.

### Jeux de la localisation des ODD pour la Région Androy

La Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été un tournant décisif dans la planification des politiques publiques des pays en développement. Elle s'est traduite en une série d'engagements en matière de cibles et d'indicateurs clairement définis, visant à réduire la pauvreté et à accélérer le développement humain. Globalement, les progrès réalisés dans le cadre des politiques de mise en œuvre des OMD à Madagascar, sont assez contrastés ; d'importants défis en termes de pauvreté et d'inégalités perdurent. Toutefois, la mise en œuvre des OMD a permis de capitaliser des leçons pour le succès des politiques de développement. Elles concernent entre autres (i) l'appropriation précoce des objectifs globaux de développement, (ii) la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement, (iii) et le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats.

En réponse aux défis irrésolus par les OMD et en capitalisant les leçons apprises de leur mise en œuvre, la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies a adopté, en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental de tous les pays membres. Il s'agit d'un programme universel et ambitieux composé de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) avec pour but ultime, l'éradication de la pauvreté dans le respect de l'environnement.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur ce programme énonce en son article 55 que :

*« Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales... ».*

En réponse à cet appel de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le PNUD a appuyé le gouvernement de Madagascar dans un processus inclusif de priorisation nationale des cibles de l'Agenda 2030 (ODD) en 2018. A l'issue du processus, Madagascar dispose d'un rapport national de priorisation des cibles des ODD, contenant 64 cibles prioritaires et 85 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Le processus de localisation des ODD au niveau infranational est une suite logique de la démar-



che nationale de priorisation. C'est le processus de prise en compte des contextes infranationaux (régionaux et locaux) dans la réalisation du Programme 2030, en partant de la fixation d'objectifs et de cibles, jusqu'à la détermination des moyens de mise en œuvre et à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Les trois grands aspects du processus de localisation des ODD ont été ainsi pris en compte. Il s'agit d'une déclinaison territoriale de la priorisation nationale des cibles des ODD, de la défini-

tion des paquets d'interventions pour la mise en œuvre des ODD dans la région et de la réalisation du mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès au niveau local. Ainsi, l'Agenda 2030 aura un effet transformateur accru avec des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes vulnérables, notamment des jeunes et des femmes, grâce à l'appui qui sera apporté dans toute la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Exécution-Suivi-Évaluation.

### A quoi sert spécifiquement la localisation des ODD ?

De façon spécifique, la localisation des ODD permet de :

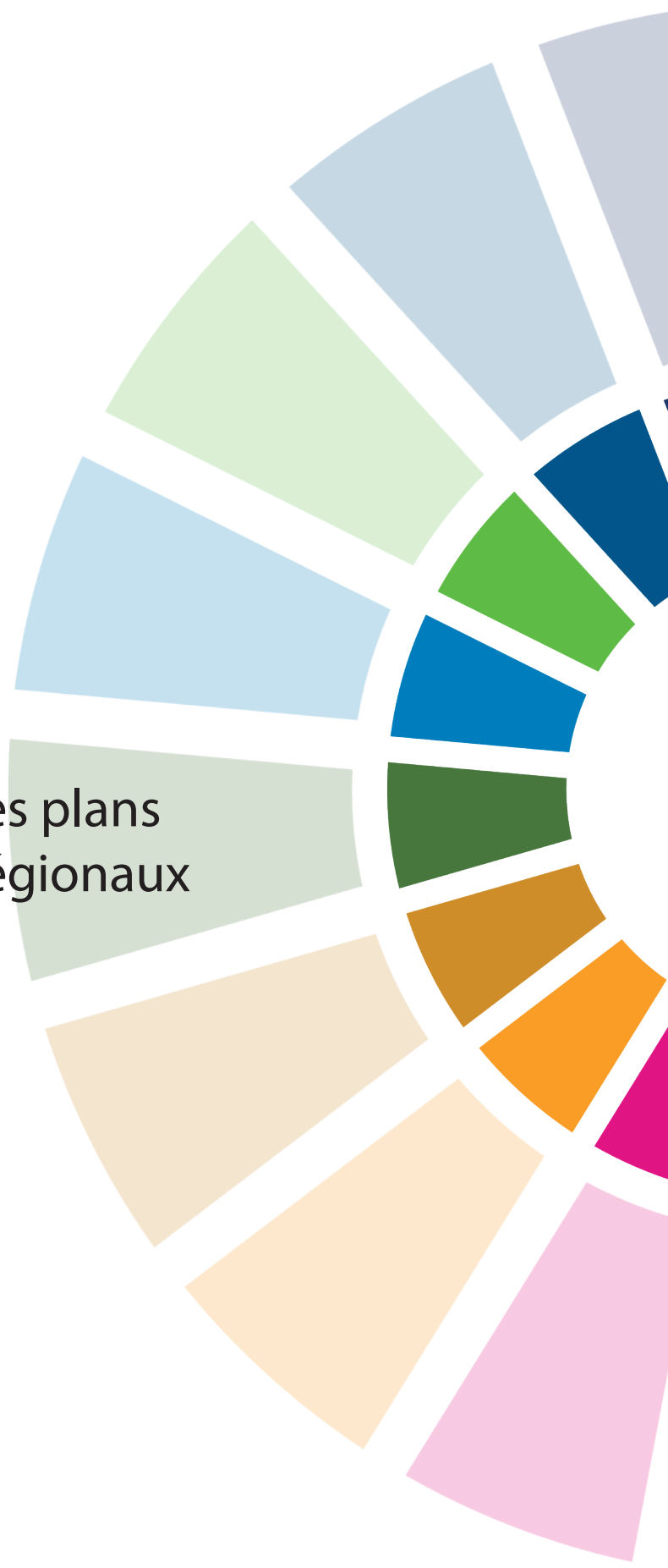
- Adapter le cadre international (Agenda 2030) aux différents contextes locaux ;
- Déterminer la pertinence actuelle des ODD par rapport au contexte régional/local ;
- Déterminer collectivement, parmi les 64 cibles priorisées à l'échelle nationale, lesquelles doivent être traitées de manière prioritaire dans une collectivité locale en fonction de ses acquis, contraintes, vision et stratégie de développement à l'échelle de son territoire ;
- Identifier les interconnexions entre les cibles locales en vue d'une coordination multisectorielle potentielle ;
- Regrouper les cibles prioritaires en paquets intégrés de cibles et définir les interventions pour leur mise en œuvre ;
- Investir sur la mise en œuvre des cibles ayant les effets multiplicateurs et d'entraînements les plus forts pour les autres cibles ;
- Investir davantage dans la collecte de données pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans la région.





## **Section 2.**

Alignement des plans  
stratégiques régionaux



L'alignement est une étape préalable indispensable pour réussir la priorisation. Il a pour objectif d'apprécier le degré de prise en compte / intégration des 64 cibles prioritaires au niveau national par rapport aux documents et stratégies régionales / locales. L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA<sup>1</sup>), un des outils de la MAPS (Mainstreaming Accelerating and Policy Support) a été utilisé à cet effet. La présente section présente la méthodologie d'analyse et les résultats de l'alignement.

## 2.1. Méthodologie d'analyse de l'alignement

Le RIA permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de stratégies de développement sur les Objectifs de Développement Durable. L'analyse cherche à réaliser une cartographie des liens entre les objectifs, les politiques et les stratégies de développement régionales et les cibles ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA 1 et RIA 2.

Le RIA1 (voir figure 1) est une résultante de RIA2. Il reprend en ligne les domaines/objectifs stratégiques

essentiels tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification régionale et en colonne les différentes cibles ODD. Chaque cellule Cij de la matrice indique une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j). La présence dans la cellule Cij d'une référence (un X indicé) justifie la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine/objectif stratégique précis.

---

<sup>1</sup>Cet outil est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD (BPPS)





En plus des références dans les cellules, certaines lignes / colonnes du RIA 1 sont colorées. La couleur orange indique les cibles ODD dont la mise en œuvre n'est programmée dans aucun document de planification de la région ; de fait, aucune référence (un X indicé) n'est donc présente sur la colonne représentée par ces cibles. La couleur verte indique le manque de cohérence dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. La réalisation d'un objectif stratégique donné (en ligne) nécessite en outre la mise en œuvre de plusieurs cibles

ODD. Lorsqu'aucun programme / projet n'est programmé pour la mise en œuvre de certaines cibles ODD indispensables à l'atteinte d'un objectif stratégique, les parties correspondantes sont colorées en vert.

Le RIA 2 (voir figure 2) est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales / régionales.

### Les principes de la matrice RIA 2

Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- Les domaines nationaux/régionaux prioritaires tels que répertoriés dans les principaux documents de planification ;
- La stratégie/projet/programme national de développement relatif à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- Les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- Les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- Les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.





Figure 2 : le RIA 2

ODD/Cibles	Encodage	Domaine/Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible	Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (Ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 US dollar par jour)	11	Genre et groupe vulnérable	DSCR P <sub>15</sub> Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques	Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales	
	11	Gouvernance économique	DSCR P <sub>15</sub> Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté.					



## 2.2. Résultat de l'alignement

Seule l'analyse du RIA1 sera présentée, étant donné qu'il résume la totalité de l'information contenue dans le RIA 2. L'analyse du RIA 1 consiste à (i) relever le degré de prise en compte des cibles prioritaires de la région dans ses documents stratégiques ; mettre l'accent sur les cibles prioritaires de la région qui ne sont prises en compte dans aucun plan stratégique et qui relèvent d'une importance particulière pour la région ; (ii) relever le besoin de coordination intersectorielle pour la mise en œuvre des cibles prises en compte par plusieurs secteurs ; et à (iii) faire ressortir les manques de cohérence sectorielle<sup>2</sup>.

A l'issue de l'exercice d'alignement à travers le RIA, les résultats ont révélé un niveau d'alignement de l'ordre de 88% par rapport aux cibles prioritaires au niveau national. Parmi les 64 cibles prioritaires au niveau national, seulement huit (8) cibles n'ont pas été exprimées dans les principaux documents de planification du développement régional.

### ▪ Dans le capital social :

La totalité des 26 cibles à caractère social prioritaires au niveau national sont prises en compte dans les documents de planification régionaux. Cette situation témoigne de l'existence manifeste de besoins dans ce domaine pour la Région Androy. Sur le plan de la santé, il faut signaler que plus de 80% des ménages s'approvisionnent encore à une source d'eau non améliorée, 71% n'ont pas accès au système d'assainissement et d'hygiène. Le taux de consultation externe auprès des CSB est estimé à seulement 20% de la population, en comparaison à 40% à l'échelle nationale. Sur le plan éducatif, la Région Androy est la moins desservie, le nombre d'élèves par salle de classe est estimé à 70, alors que les normes nationales exigent 40. Cette situation contribue fortement à la dégradation de la qualité de l'éducation et rend la population de l'Androy la moins alphabétisée de Madagascar.

La cible 8.7 relative au travail forcé et à l'esclavage moderne n'a pas été prise en compte dans la Région Androy parce qu'elle n'est pas encore concernée par ce phénomène.

<sup>2</sup> La cohérence sectorielle est la mise en œuvre de toutes les cibles ODD nécessaires pour atteindre les objectifs d'un secteur et ou d'un axe stratégique dans notre contexte.



### ▪ Dans l'économie :

L'analyse des documents de planification de la région a permis de constater que 10 cibles sur les 13 cibles nationales sont prises en compte par les documents de planification dans la Région Androy.

Le développement économique régional constitue un point épineux nécessitant un appui conséquent en ce que la Région Androy est parmi les régions les plus pauvres de Madagascar. A cet effet, les acteurs régionaux ont mis un accent particulier dans ce domaine.

Les cibles non prises en compte dans les documents de planification sont les cibles 7.3 (multiplication par deux du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique), 9.2 (promotion d'une industrialisation durable) et 11.2 (systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable...). En effet, au regard des problématiques du développement régional, ces cibles

nécessitent encore de surmonter certains préalables sur un temps plus ou moins long. Ainsi, avant d'augmenter l'efficacité énergétique, il vaut mieux assurer l'accès au plus grand nombre à l'énergie propre ; préalablement à l'amélioration de l'accès de tous à un système de transport sûr, la réhabilitation des principaux axes routiers s'impose.

#### ▪ Dans le capital naturel :

Parmi les quatorze (14) cibles prioritaires nationales, douze (12) ont été prises en compte dans les documents de planification régionale. Cette situation est due principalement aux problèmes environnementaux auxquels doit faire face la Région Androy ces dernières années. Déjà frappée par l'aridité du sol et la sécheresse, l'Androy est confrontée à une dégradation rapide de sa couverture forestière et à des disparitions de ses ressources naturelles endémiques. Entre 2005 et 2013, 8 761 ha de forêts ont été détruits ; 60 espèces d'invertébrés sont menacées de disparition dont 5 en danger et 55 vulnérables ; etc. Depuis l'arrivée du phénomène El niño, plusieurs plantations, maisons d'habitation, routes, etc. sont englouties par l'ensablement ; et l'érosion ne cesse de s'aggraver d'une année sur l'autre. Ces situations rendent la population de l'Androy

de plus en plus vulnérable en l'absence de réponse adéquate.

Par ailleurs, les cibles 12.5 (réduction de la production de déchets par la prévention), 14.1 (prévention et réduction de la pollution marine) ne figurent pas dans les documents de planification régionaux. En effet, les problématiques liées à ces deux cibles ne revêtent pas encore une acuité particulière pour la Région Androy.

#### ▪ Dans la gouvernance :

Dans le domaine de la gouvernance, l'analyse des documents régionaux de planification font apparaître que 5 cibles - sur les 7 priorisées au niveau national dans ce volet, ont été prises en compte. Il s'agit d'un signe de convergence entre la situation qui prévaut à l'échelle régionale et la problématique rencontrée au niveau national. D'une manière générale, la Région Androy est confrontée à une faible présence de l'Etat, le territoire souffre d'une sous-administration qui prévaut dans l'ensemble des secteurs et tend, par ailleurs, à renforcer toute forme de corruption et/ou trafic d'influence. A cela s'ajoute le vol de zébus en bandes organisées, notamment sur la partie nord-est de la région.

Les cibles non prises en compte dans les documents régionaux de planification sont les cibles 16.2 et 16.4 relatives respectivement à la violence envers les enfants, aux flux financiers illicites et aux trafics d'armes.





Tableau 2 : ODD 7 - ODD 11

ODD non pris en compte dans les PSPP Pas de synergie inter-sectorielle ODD non applicable

Objectif stratégique PRD	7 ENERGIE PROPRE ET NON POLLUANTE				8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIQUE				9 INNOVATION INDUSTRIELLE				10 INÉGALITÉS				11 VILLES DURABLES																						
	7.1	7.2	7.3	7.4	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7						
1. Bonne gouvernance																																							
2. Renforcement STD et CTD																																							
3. Effectivité de la DD																																							
4. Mise en œuvre du PRD																																							
5. Participation citoyenne																																							
6. Valorisation des filières porteuses							X										X																						
7. Amélioration cadres de développement	X	X														X																							
8. Promotion AGR								X																															
9. Environnement scolaire																																							
10. Formation emploi et professionnelle																																							
11. Education de masse																																							
12. Accès aux soins de santé de qualité																																							
13. Accès à l'eau potable																																							
14. Hygiène et assainissement																																							
15. Instauration de la sécurité territoriale																																							
16. Promotion culturelle																																							
17. Un accès universel à l'égalité des sexes																																							
18. Schéma de services à la population																																							
19. Préservatio des écosystèmes fragiles																																							
20. Préservation des ressources halieutiques																																							
21. Protection des bassins versants																																							
22. Restauration de la couverture forestière																																							
23. Aménagement de la ville d'Amboumbe																																							
24. Exploitation rationnelle des ressources naturelles																																							



Tableau 3 : ODD 12 - ODD 15

ODD non pris en compte dans les PSPP
  Pas de synergie inter-sectorielle
  ODD non applicable

Objectif stratégique PRD	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES										13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES				14 VE AQUATIQUE				15 VE TERRESTRE									
	12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9	
1 Bonne gouvernance																												
2 Renforcement STD et CTD																												
3 Efficacité de la DD																												
4 Mise en œuvre du PRD																												
5 Participation citoyenne																												
6 Valorisation des filières porteuses																												
7 Amélioration cadres de développement																												
8 Promotion AGR																												
9 Environnement scolaire																												
10 Formation employé et professionnelle																												
11 Education de masse																												
12 Accès aux soins de santé de qualité																												
13 Accès à l'eau potable																												
14 Hygiène et assainissement																												
15 Instauration de la sécurité territoriale																												
16 Promotion culturelle																												
17 Un accès universel à l'égalité des sexes																												
18 Schéma de services à la population																												
19 Préservatio des écosystèmes fragiles																												
20 Préservation des ressources halieutiques																												
21 Protection des bassins versants																												
22 Restauration de la couverture forestière																												
23 Aménagement de la ville d'Arbovombe																												
24 Exploitation rationnelle des ressources naturelles																												



Tableau 4 : ODD 16 - ODD 17

ODD non pris en compte dans les PSPP
  Pas de synergie inter-sectorielle
  ODD non applicable

Objectif stratégique PRD	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES										17 REFORMES POUR LA RÉSILIENCE DES SOCIÉTÉS																		
	16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7	16.8	16.9	16.10	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5	17.6	17.7	17.8	17.9	17.10	17.11	17.12	17.13	17.14	17.15	17.16	17.17	17.18	17.19
1. Bonne gouvernance					X		X																						
2. Renforcement STD et CTD					X																								
3. Effectivité de la DD						X																							
4. Mise en œuvre du PRD																													
5. Participation citoyenne																													
6. Valorisation des filières porteuses																													
7. Amélioration cadres de développement																													
8. Promotion AGR																													
9. Environnement scolaire																													
10. Formation emploi et professionnelle																													
11. Education de masse																													
12. Accès aux soins de santé de qualité																													
13. Accès à l'eau potable																													
14. Hygiène et assainissement																													
15. Instauration de la sécurité territoriale	X																												
16. Promotion culturelle																													
17. Un accès universel à l'égalité des sexes																													
18. Schéma de services à la population																													
19. Préservatio des écosystèmes fragiles																													
20. Préservation des ressources halieutiques																													
21. Protection des bassins versants																													
22. Restauration de la couverture forestière																													
23. Aménagement de la ville d'Ambovombe																													
24. Exploitation rationnelle des ressources naturelles																													

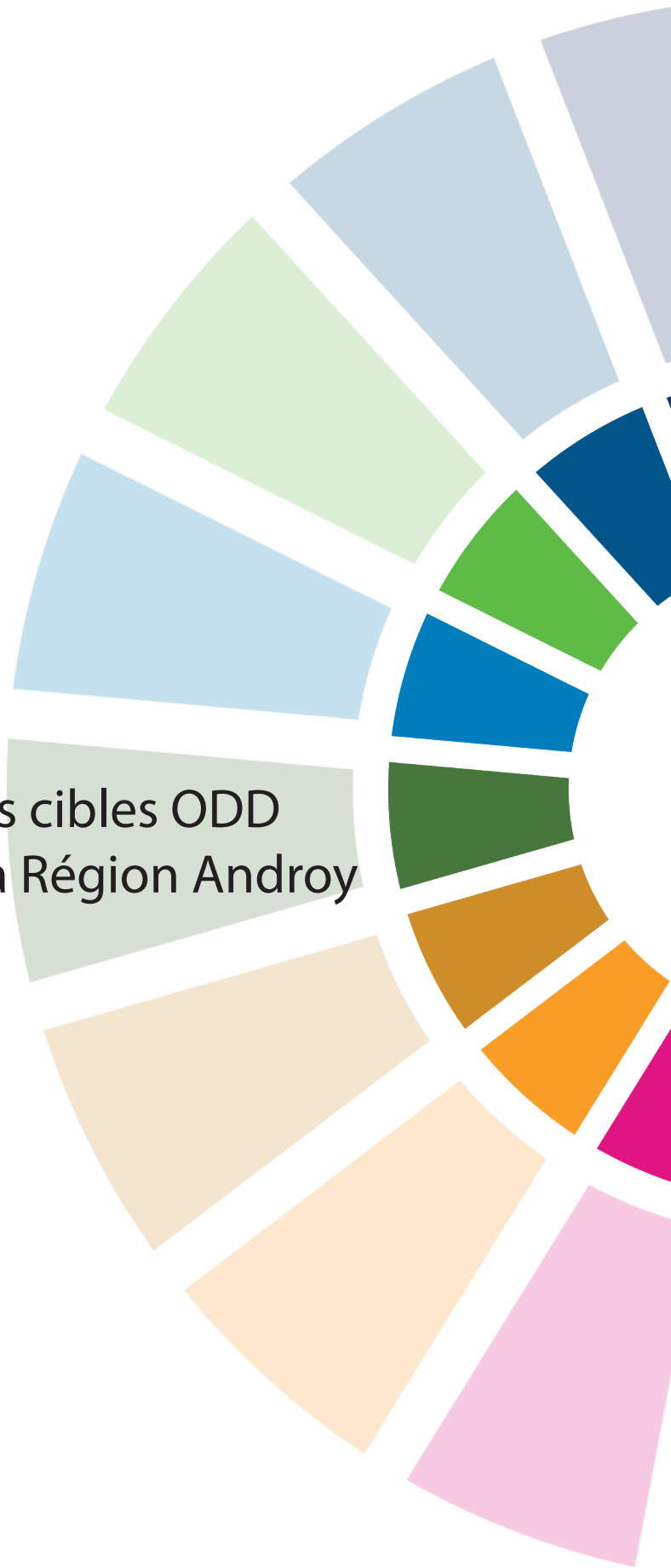






### **Section 3.**

Priorisation des cibles ODD  
au niveau de la Région Androy



La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir des cibles à prioriser dans les 64 cibles retenues comme prioritaires au niveau national. A cet effet, les 64 cibles sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités régionales au regard du niveau d'alignement/intégration de la cible, de la pertinence de la cible pour la région et de la qualité statistique des indicateurs de mesures disponibles au niveau de la région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible.

## 3.1. Méthodologie de la priorisation

Les travaux de priorisation ont eu lieu à Ambovombe du 24 au 26 avril 2019. Pas moins de 50 participants issus des forces de développement de la région et de ses neuf districts y ont participé. Ils viennent des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales décentralisées, de la société civile et du secteur privé ou encore des PTF opérant à Androy. Les étapes parcourues sont les suivantes :

### 3.1.1. Les étapes de localisation des ODD

Donner un ancrage local aux ODD nécessite une démarche claire dont les étapes sont :

- **La sensibilisation** : Expliquer aux dirigeants locaux et régionaux, et aux citoyens les défis, les enjeux, l'importance et la pertinence des ODD pour les communautés locales.
- **Le plaidoyer** : Promouvoir l'appropriation locale des stratégies nationales de développement intégrant les ODD afin de garantir une approche de la base vers le sommet et en s'assurant de la mise en place d'un environnement propice à la localisation des ODD.
- **La mise en œuvre** : (i) faire des choix et hiérarchiser les objectifs et les cibles des ODD compte tenu du contexte, des besoins spécifiques et des ressources. (ii) identifier les paquets d'actions et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les domaines prioritaires des ODD, et (iii) rédiger un plan ad hoc pour leur territoire basé sur les ODD ou harmoniser les plans existants avec les ODD.

- **Le suivi-évaluation et la capitalisation** : Collecter, suivre et analyser les données au niveau infranational, élaborer des indicateurs locaux, participer au suivi et à l'évaluation des ODD à l'échelle nationale, promouvoir la participation des autres parties prenantes et veiller à ce que les informations collectées soient utilisées dans le suivi et les rapports.

### 3.1.2. De réelles exigences pour réussir le processus de localisation

Les principes suivants ont été au centre de la démarche :

- **Une approche participative et inclusive** : La société civile, les groupes vulnérables et le secteur privé ont un rôle essentiel à jouer. La prise de décision participative est un préalable pour assurer leur participation effectives à la mise en œuvre.
- **Ne laisser personne de côté, aider en priorité les plus défavorisés** : Les ODD placent le principe d'égalité au cœur du nouveau programme, dans le but de garantir l'intégration des groupes défavorisés, marginalisés et exclus. De là découle aussi l'importance de la ventilation / classification / clarification / accessibilité des données.
- **Une approche fondée sur les droits humains** : Les ODD aspirent à la liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin, ce qui n'est possible que si les autorités locales respectent, protègent et promeuvent l'ensemble des droits humains.

### 3.1.3.

#### Travaux de priorisation dans les régions à travers 4 groupes de travail

Après avoir été introduits au processus de localisation nationale et régionale, les participants ont été répartis dans 4 groupes (social, capital naturel, économie et gouvernance). Chaque groupe s'est focalisé sur la priorisation locale des cibles déjà priorisées au niveau national.

Une équipe de facilitateurs composée de cadres des ministères chargés de la Décentralisation et de la Planification, de cadres des agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, PAM, FAO, UNFPA, ILO) et de consultants ont accompagné les groupes. Ils ont assuré la qualité des résultats de priorisation. Il leur revenait d'assurer la prise en compte des cibles transformatrices (autonomisation des femmes, accès à l'eau, énergie, équité, etc.) par le groupe pour être cohérent avec les priorités nationales. Enfin, ils ont veillé à la prise en compte de l'intersectorialité par chaque groupe.

*"Ne laisser personne de côté, aider en priorité les plus défavorisés".*

### 3.1.4.

#### Application de filtres pour identifier les priorités parmi les cibles

Les cibles ont été appréciées à travers trois différents filtres :

▪ **Filtre 1 : évaluer le niveau d'alignement/intégration de la cible**

Il s'agit de la prise en compte ou non de la cible dans le PRD ou autres politiques et stratégies sectorielles disponibles dans la région. Mais aussi de capter la nature multidimensionnelle de la cible et son effet transformationnel et catalyseur.

▪ **Filtre 2 : évaluer la pertinence de la cible pour la région**

Il s'agit de la mise en œuvre de la cible par la région par rapport à son niveau de compétence d'après les textes, d'identifier son avantage comparatif et/ou le potentiel existant pour l'atteinte de cible par rapport à d'autres régions et aussi de chercher à savoir si l'atteinte de la cible est un enjeu et/ou une priorité pour la région.

▪ **Filtre 3 : évaluer la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible**

Il s'agit de voir si la cible peut être suivie dans sa mise en œuvre par des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région (indicateurs qui peuvent être renseignés par des données administratives ou par le SRISE). Si la cible ne dispose pas encore d'indicateurs de mesure disponibles, voire si ces indicateurs peuvent être obtenus à un coût supportable par la région.



**Tableau 5 : Les critères et les modalités de réponse**

Niveau de Filtre	Critères de priorisation locale des cibles des ODD
Filtre 1	1. Cible prise en compte dans le PRD et/ou dans les autres documents régionaux de politique sectorielle).
	2. Cible « catalyseur » qui mobilise le plus de cibles venant des autres ODD pour son atteinte OU qui a un « impact direct » sur l'amélioration des conditions sociales de base et/ou dans l'augmentation du niveau de vie dans la région.
	3. Cible contribuant à au moins deux dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale et gouvernance) dans la région.
Filtre 2	4. Cible dont l'atteinte relève de la compétence de la région d'après les textes.
	5. Cible dont les avantages comparatifs ou les potentiels existants dans la région vont servir de levier pour son atteinte.
	6. Cible correspondante à des priorités intrinsèques pour la région.
Filtre 3 (non exclusif)	7. Renseigner les indicateurs de mesure disponibles pour une cible au niveau régional en tenant compte des indicateurs fixés au niveau national et de leur désagrégation au niveau local de la cible.
	8. Donner des recommandations pour l'amélioration de la qualité des données et du SRISE pour le besoin du suivi des ODD.

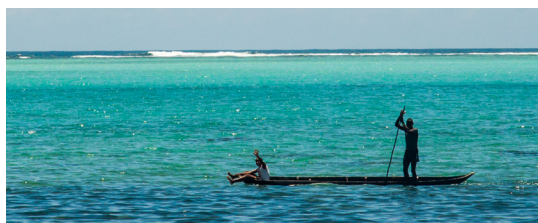
A chaque critère de priorisation au niveau de chaque filtre est adjointe une appréciation déclinée en trois niveaux (haute, moyenne, faible) et dont la combinaison pour l'ensemble des trois filtres permet d'avoir un niveau d'appréciation final. Le niveau d'appréciation des filtres est réévalué suivant les tableaux 6, 7 et 8 ci-après :

**Tableau 6 : Mode d'appréciation du filtre 1**

Liste des cibles	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Appréciation 1
Cible i	Oui	Oui	Oui	Haute
Cible j	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible k	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible l	Oui	Non	Non	Faible
Cible m	Non	Non	Non	Faible
Cible n	Non	Oui	Oui	Haute (mais analyse discursive par rapport au résultat du Filtre 2)

**Tableau 7 : Mode d'appréciation du filtre 2**

Liste des cibles	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Appréciation 2
Cible i	Oui	Oui	Oui	Oui	Haute
Cible j	Oui	Oui	Oui	Non	Moyenne
Cible k	Oui	Oui	Non	Oui	Moyenne
Cible l	Oui	Non	Oui	Oui	Moyenne
Cible m	Oui	Non	Non	Oui	Faible
Cible n	Oui	Non	Oui	Non	Faible
Cible o	Oui	Oui	Non	Non	Faible



La décision finale se base sur une combinaison des appréciations du filtre 1 et du filtre 2 (suivant les règles du tableau 8) et une concertation / analyse discursive entre les différents acteurs du développement.

**Tableau 8 : Décision finale pour la cible retenue : filtre 1 + filtre 2**

Liste des cibles	Filtre 1	Filtre 2	Décision finale
Cible i	Haute	Haute	Cible retenue
Cible j	Haute	Moyenne	
Cible k	Moyenne	Haute	
Cible l	Moyenne	Moyenne	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou Problématiques de la région)
Cible m	Faible	Haute	
Cible n	Haute	Faible	Cible non retenue
Cible o	Moyenne	Faible	
Cible p	Faible	Moyenne	
Cible q	Faible	Faible	



## 3.2.

### Résultat de la priorisation

La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, a permis de définir un ensemble de cibles à prioriser parmi les 64 cibles retenues comme prioritaires au niveau national. A cet effet, les 64 cibles candidates à la localisation sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités régionales au regard du niveau d'alignement/intégration de la cible, de la pertinence de la cible pour la région et de la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région pour le suivi de la mise en œuvre.

#### 3.2.1.

#### Présentation générale des résultats de la priorisation

Les résultats des filtres, suivis d'une analyse discursive, ont permis de retenir un ensemble de quarante-sept (47) cibles prioritaires pour la Région Androy, en plus des quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre et des dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda qui sont déclarées prioritaires. Le tableau ci-dessous présente par domaine de développement les résultats de l'exercice de priorisation. Il convient de souligner que la cible 16.9 relative à la garantie de l'identité juridique pour tous a été retenue comme prioritaire pour la Région Androy, compte tenu de la problématique de développement de cette région. Cette cible n'a pourtant pas été priorisée au niveau national.

**Tableau 9 : Récapitulatif des cibles prioritaires par domaine**

Rubriques	Cibles prioritisées	Cibles non prioritisées	Total
Objectifs Globaux	4	0	4
Social	11	15	26
Economie	12	1	13
Capital naturel	12	2	14
Gouvernance	8 <sup>3</sup>	0	7
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>64</b>

Source : Résultats de la priorisation, Androy, avril 2019

<sup>3</sup>La Région Androy a identifié et priorisé une cible qui n'a pas été retenue au niveau national

Les cibles définies comme prioritaires représentent 45% des 105 cibles ODD, hormis les quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre et les dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda<sup>4</sup>. Les cibles prioritaires de l'Androy représentent aussi 70% des 64 cibles prioritaires au niveau National.

Parmi les différentes cibles prioritaires, une attention particulière devra être accordée aux cibles de l'ODD 3 relatives à l'accès à la santé, à l'ODD 8 sur le travail décent et l'augmentation de la production, et aux cibles de l'ODD 6 relatives à l'instauration de paix durable et de justice équitable. Ces priorités reflètent en effet les problématiques quotidiennes des habitants de la Région Androy. Par ailleurs, il a été constaté qu'aucune cible de l'ODD 2 (« Elimination de la faim et de la malnutrition ») n'a été priorisée malgré la fréquence des sécheresses et l'intensité des catastrophes. Cette situation semble incohérente avec la réalité de la région. Cependant, cela ne pose pas de problème majeur car la quasi-totalité des cibles de l'ODD 2 sont des cibles globales résultant de la conjonction de plusieurs cibles accélératrices et catalysatrices. Le tableau suivant présente une cartographie des cibles prioritaires par objectif.



<sup>4</sup>Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sont assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Cependant, les cibles 14.6 et 14.7 ne s'appliquent pas aux pays en développement.

**Tableau 10 : Cartographie des cibles priorisées par objectif**

ODD	Cibles ODD à prioriser										Nombre des cibles priorisées	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1. Pas de pauvreté	1.1	1.2			1.5							3
2. Faim Zéro												0
3. Bonne santé et bien-être	3.1	3.2	3.3	3.4				3.8				5
4. Education de qualité	4.1	4.2										2
5. Egalité entre les sexes					5.5							1
6. Eau propre et Assainissement	6.1	6.2			6.5							3
7. Energie propre et d'un coût abordable	7.1	7.2										2
8. Travail décent et croissance économique	8.1	8.2	8.3		8.5				8.9			5
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	9.1	9.2	9.3									3
10. Inégalités réduites		10.2										1
11. Villes et communautés durables	11.1	11.2	11.3	11.4								4
12. Consommation et production responsables		12.2						12.8				2
13. Lutte contre les changements climatiques	13.1	13.2										2
14. Vie aquatique		14.2		14.4								2
15. Vie terrestre	15.1	15.2	15.3		15.5							4
16. Paix, justice et Institutions efficaces	16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7		16.9			8
17. Partenariats pour les ODD												0
	<b>Total</b>										<b>47</b>	

Source : Résultats de la priorisation, Androy, avril 2019

### 3.2.2. Cibles prioritaires par domaine

Après avoir utilisé les différents filtres et critères d'analyse, la Région Androy priorise les cibles suivantes :

- **Domaine de la gouvernance**

Dans le domaine de la gouvernance, la région a priorisé la totalité des cibles retenues au niveau national ainsi que la cible relative à l'accès à l'identité juridique (16.9).

En effet, aucun développement socioéconomique équitable et durable n'est possible en

l'absence de sécurité et d'une administration publique compétente et incorruptible. Depuis plusieurs années, sévit le problème d'insécurité causé notamment par les bandes organisées.

Par ailleurs, une cible relative à l'accès à l'identité juridique (16.9), qui n'a pas été retenue au niveau national, est considérée comme une cible incontournable pour la région parce qu'elle facilite l'accès des enfants de la région à l'éducation de base. Chaque année, plusieurs enfants abandonnent l'école en classe de 7ème parce qu'ils ne peuvent pas participer aux examens nationaux faute d'acte de naissance.

**Tableau 11 : Cibles prioritaires dans le domaine de la gouvernance**

	Libellé des cibles prioritaires
16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
16.3	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision
16.9	D'ici 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances



▪ **Domaine de l'économie**

Sur le plan économique, la Région Androy a retenu 12 cibles sur les 13 cibles prioritisées au niveau national ; seule la cible 7.3 relative à l'efficacité énergétique n'a pas été retenue. Cette situation est due spécifiquement à la volonté manifeste des acteurs régionaux de valoriser les potentialités régionales en matière d'énergies renouvelables et de juguler le manque croissant d'infrastructures nécessaires au décollage économique de la région. Pour permettre d'inverser la tendance actuelle, des efforts conséquents sont nécessaires en matière de promotion de l'entrepreneuriat et d'industrialisation rurale.

Malgré la volonté d'aller de l'avant en matière d'amélioration de l'accès à l'énergie, la cible 7.3 relative à l'efficacité énergétique semble trop ambitieuse au vu de la situation actuelle que connaît la région. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas été priorisée.

*"Aucun développement socioéconomique équitable et durable n'est possible en l'absence de sécurité et d'une administration publique compétente et incorruptible".*

**Tableau 12 : Cibles prioritaires dans le domaine de l'économie**

	<b>Libellé des cibles prioritaires</b>
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre.
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et encouragent l'officialisation et la croissance de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers.
8.9	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.
9.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.
9.3	Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration au sein des chaînes de valeur et des marchés.
10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion, de leur statut économique ou autre.
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
11.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière étant accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.



• **Domaine social**

La malnutrition et la sous-alimentation constituent un phénomène cyclique qui frappe la région. L'atteinte des cibles y relatives repose étroitement sur l'atteinte d'autres cibles intermédiaires.

Dans le domaine du capital social, la Région Androy a accordé une priorité à l'amélioration de

l'accès à la santé maternelle, à la lutte contre la mortalité infantile et toute autre cause de mort évitable, à l'amélioration de l'accès de tous à l'éducation de base de qualité, à la promotion de genre ainsi que l'accès aux ressources en eau potable et au système d'assainissement amélioré.



**Tableau 13 : Cibles prioritaires dans le domaine social**

	<b>Libellé des cibles prioritaires</b>
3.1	D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables des nouveaux nés et d'enfants de moins de 5ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus.
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
3.4	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.
4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès au service de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire.
5.5	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et de celles/des personnes en situation vulnérable.
6.5	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière si nécessaire.





• **Domaine du capital naturel**

Parmi les 14 cibles prioritaires au niveau national, la Région Androy en a priorisé 12. Les cibles 12.5 et 14.1 relatives à la réduction des déchets et de la pollution marine ne sont pas encore jugées suffisamment alarmantes pour la région, aussi elles n'ont pas fait l'objet d'une priorisation.

Les priorités régionales dans le domaine du capital naturel concernent notamment le relèvement et la résilience face aux chocs climatiques, la gestion rationnelle des ressources naturelles face à l'ampleur de la pauvreté et la mise en œuvre des actions de restauration des sols et écosystèmes. Au vu de la situation qui sévit actuellement, ces

priorités sont justifiées et en cohérence avec la situation régionale.



**Tableau 14 : Cibles prioritaires dans le domaine du capital naturel**

	<b>Libellé des cibles prioritaires</b>
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
11.4	Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
12.8	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
13.1	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
14.2	D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience afin d'éviter leur dégradation et les graves conséquences qui pourraient en résulter, et prendre des mesures de remise en état pour que les océans soient sains et productifs.
14.4	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices, et exécuter des plans de gestion des données scientifiques. L'objectif est de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques.
15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres, des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
15.2	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
15.3	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.
15.5	Prendre d'urgence des mesures pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.



**Section 4.**  
Mapping des sources  
et suivi des progrès



Pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des cibles prioritaires de la région, on distingue deux catégories d'indicateurs : les indicateurs structurels, nécessitant la réalisation d'une enquête de grande envergure, et les indicateurs périodiques de suivi qui sont essentiellement des données administratives. Les indicateurs périodiques de suivi peuvent être collectés à des coûts raisonnables. En revanche, les indicateurs structurels sont les indicateurs qui nécessitent une mobilisation financière importante. Ils sont essentiellement des indicateurs d'évaluation d'impact en fin de période. Les indicateurs périodiques de suivi permettent de faire un suivi en temps réel de la mise en œuvre ; ils peuvent donc être utilisés dans le cadre du suivi et mesure des résultats.

Dans le cadre de la localisation des ODD, il a été retenu 131 indicateurs pour le suivi des progrès dans la Région Androy. Seulement 34 de ces indicateurs disposent de niveau de référence, soit un taux de non-renseignement de 74,05%. Il y a donc un énorme défi à relever qui a trait à la collecte de données pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans cette région.

En vue d'effectuer un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD à Madagascar et dans la Région Androy particulièrement, il conviendrait d'effectuer plusieurs enquêtes d'évaluation. Au moins

trois enquêtes sont préconisées : une enquête d'évaluation initiale, une à mi-parcours, et une autre pour l'évaluation finale de l'agenda ; à titre indicatif, en 2019, 2024 et 2029. Les tableaux ci-après nous renseignent sur les 133 indicateurs préconisés au niveau régional pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des cibles prioritaires.



**Tableau 15 : Situation des indicateurs de l'ODD 1**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
1.1	1.1 Proportion de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté fixé au niveau international					
1.2	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	96,7%	2012	ENSOMD	71,5%	Po de l'INSTAT (%)
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	73,9%	2012	ENSOMD		Part de l'alimentation dans la consommation totale (%)
		205	2012	ENSOMD		*Consommation moyenne annuelle par tête (en milliers d'Ar)
1.3	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou de systèmes de protection sociale					
1.5.	Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes					
Au total 5 indicateurs dont 3 sont renseignés						

\* Le seuil de pauvreté non monétaire est de 535 603 MGA



**Tableau 16 : Situation des indicateurs de l'ODD 2**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
2.1	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	75,1%	2012	ENSOMD		N'atteint pas l'Apport calorique minimal de 2133 Kcal par jour (% de population)
2.2	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ;	37,4*	2012	ENSOMD		Indice taille/âge
		39%	2018		42%	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme	7	2012	ENSOMD		Prévalence Malnutrition (poids /taille)
		0%	2018	MICS	1%	
2.3	2.3.1 Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole					
	2.3.2 Rendement moyen rizicole (t/ha)	3,93 t/ha	2013	TBE		
	2.3.3 Taux d'augmentation de la quantité de la production de manioc	-47%	2015	TBE		Consortium (ONE, MNP, ETC TERRA, WCS), 2015
	2.3.4 Rendement moyen du manioc					
	2.3.5 Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole					
2.4	2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable					

Au total 9 indicateurs dont 6 sont renseignés

\* (Indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.



**Tableau 17 : Situation des indicateurs de l'ODD 3**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
3.1	3.1.1 Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	39	2018	DRS	478 (ENSOMD 2012)	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	35%	2018	MICS	46%	
	3.1.3 Taux de couverture Taux de couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois	30%	2017	DRS		
		31%	2018	MICS	41%	Vaccins de base
3.2	3.2.1 Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto-juvénile)	80‰	2018	DRS		
		56‰	2018	MICS	59‰	
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	8,32‰	2018	DRS		
		24‰	2018	MICS	21‰	
3.3	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatifs	5,08	2018	DRS		
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	231	2018	DRS		
	3.3.3 Taux de mortalité due au paludisme pour 1 000 habitants par an	0,02	2018	DRS		
	3.3.4 Taux de morbidité du paludisme			DRS		
3.4	3.4.1 Taux de mortalité spécifique AVC en milieu hospitalier	0	2018	DRS		
	3.4.2 La région dispose d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux	0	2018	DRS		
	3.4.3 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine			DRS		
3.7	3.7.1 taux de prévalence contraceptive	13%	2018	DRS		
		22%	2018	MICS	65%	Demande satisfaite en Planification familiale avec des méthodes modernes chez les mariés / en /union
3.8	3.8.1. Pourcentage population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique	73%	2018	DRS		

14 Indicateurs dont 10 renseignés



**Tableau 18 : Situation des indicateurs de l'ODD 4**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
4.1	4.1.1 Proportion d'élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture	2%	2018	MICS	21%	Masculin
		3%	2018	MICS	26%	Féminin
		3%	2018	MICS	23%	Total
	4.1.2 Proportion d'élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques	1%	2018	MICS	6%	Masculin
		2%	2018	MICS	8%	Féminin
		1%	2018	MICS	7%	Total
	4.1.3 Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A	27%	2018	MICS	56%	
	4.1.4 Taux d'Achèvement (TAch) du collège	9%	2018	MICS	15%	Second cycle du secondaire
	4.1.5 Taux brut de scolarisation (primaire)	68%	2018	MICS	76%	taux nets de fréquentation (ajustés)
	4.1.6 Taux brut de scolarisation (collège)	4%	2018	MICS	13%	taux nets de fréquentation (ajustés) au second cycle
4.1.7 Taux brut de scolarisation (lycée)						
4.2	4.2.1 Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre préscolaire					
4.3	4.3.1 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes					
4.4	4.4.1. Stock d'emplois en fonction du niveau de qualification requis (main d'œuvre hautement qualifiée)					
4.5	4.5.1 Indice de parité (hommes/femmes) au primaire					
	4.5.2 Indice de parité (hommes/femmes) au secondaire					
	4.5.3 Indice de parité (hommes/femmes) au supérieur / université					
4.6.	4.6.1. Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numérique fonctionnelle			TBE (Env.)	71,6% en 2012 62,1% en 2017	Taux d'alphabétisation des individus de plus de 15 ans
4.7.	4.7.1 Pourcentage d'élèves du collège (sc3 EF publiques et privées) ayant acquis les connaissances sur le concept « Education à l'environnement et au développement durable »					
Au total 15 indicateurs dont 7 seul est renseigné						

**Tableau 19 : Situation des indicateurs de l'ODD 5**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
5.1	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe					
5.2	5.2.1 Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence	27%	2018	MICS	41%	Violence conjugale (émotionnelle ou physique ou sexuelle)
	5.2.2 Indice de la Condition de la Femme pour la région					
5.3	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	55%	2018	MICS	37%	Pourcentage de femmes et âgés de 20 à 49 ans qui ont été mariés ou en union avant l'âge de 18 ans, par région
		26%	2018	MICS	12%	Pourcentage d'hommes âgés de 20 à 49 ans qui ont été mariés ou en union avant l'âge de 18 ans, par région
5.5	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction des administrations locales					
	5.5.3 Proportion de femmes occupant des postes de chef de commune dans la région					
Au total 6 indicateurs dont 2 sont renseignés						

**Tableau 20 : Situation des indicateurs de l'ODD 6**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
6.1	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	26%	2018	MICS	41%	Pourcentage de la population utilisant les services de base d'eau de boisson par caractéristiques de base
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain					
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural					
	6.1.4 Taux de desserte en eau potable					
6.2	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	1%	2018	MICS	6%	Pourcentage de la population utilisant les services d'assainissement de base par certaines caractéristiques
	6.2.2 Taux d'utilisation des latrines par la population	39%	2018	MICS	44%	Installation sanitaire non améliorée
6.5	6.5.1 Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire					
	6.5.2 Superficie des bassins versants aménagés					
Au total 8 indicateurs dont 3 sont renseignés						





**Tableau 21 : Situation des indicateurs de l'ODD 7**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
7.1	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	5%	2017	PRD		
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie de cuisson					
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie d'éclairage					
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie de chauffage de maison					
	7.1.5 Taux d'électrification	1%	2017	PRD		
7.2.	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie					
	7.2.2 Part des énergies dans le mix électrique en électrification rurale (en termes de capacités installées) %					
7.3.	7.3.1 Intensité énergétique					
Au total 8 indicateurs dont deux renseignés						

**Tableau 22 : Situation des indicateurs de l'ODD 8**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
8.1	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'emploi/ayant un emploi					
8.2	8.2.1 Indice de productivité industrielle manufacturière					
8.3	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (par sexe)		2012	ENEMPSI	17,7%	Proxi, Source : INSTAT, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel 2012 Vol. N°01
	8.3.2 Taux de salarisation					
8.5	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés					
	8.5.2 Taux de chômage					
8.7	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent					
8.9	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, rapporté au PIB total					
Au total 8 indicateurs dont aucun n'est renseigné						



**Tableau 23 : Situation des indicateurs de l'ODD 9**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
9.1	9.1.1 Taux de désenclavement					
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier					
	9.1.3 Taux de couverture de la région à internet très haut débit					
	9.1.4 Trafic fret aérien					
	9.1.5 Trafic fret maritime					
9.2	9.2.1 Valeur ajoutée du secteur industriel manufacturière, en proportion du PIB régional					
9.3.	9.3.1 Part des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie (incluant les coopératives)					
9.5	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB de la région					
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants					
Au total 9 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 24 : Situation des indicateurs de l'ODD 10**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
10.2	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen					
Au total 1 indicateur non renseigné						

**Tableau 25 : Situation des indicateurs de l'ODD 11**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
11.1	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats					
	11.1.2 Taux d'urbanisation					
11.2	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics					
11.3	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique					
11.4	11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial ou au niveau de l'administration nationale, régionale ou locale					
11.5	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes					
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB régional, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques					
Au total 7 indicateurs dont aucun n'est renseigné						



**Tableau 26 : Situation des indicateurs de l'ODD 12**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
12.2	12.2.1 Consommation matérielle régionale, consommation matérielle régionale par habitant et consommation matérielle régionale par unité de PIB					
	12.2.2 Nombre de transfert de gestion des ressources naturelles effectuées y compris des plans d'eau					
12.5	12.5.1 Taux de recyclage régional, tonnes de matériaux recyclés					
12.8	12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (comprenant l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques régionales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants					
Au total 4 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 27 : Situation des indicateurs de l'ODD 13**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
13.1	13.1.1 Proportion des localités adoptant au moins une activité d'adaptation et de résilience au changement climatique					
	13.1.2 Nombre de décès du des catastrophes, pour 100 000 personnes					
	13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes					
	13.1.4 Nombre de victimes du des catastrophes, pour 100 000 personnes					
	13.1.5 Dégâts : cultures détruites					
	13.1.6 Dégâts : animaux décédés					
	13.1.7 Dégâts : infrastructures détruites					
	13.1.8 Augmentation de la Température moyenne mensuelle (ou annuelle)					
	13.1.9 Fréquence et intensité de chaque type de cyclone					
13.2	13.2.1 Nombre de politiques, plans, programmes et projets sectoriels intégrant la dimension changement climatique					
Au total 10 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 28 : Situation des indicateurs de l'ODD 14**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
14.1	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (IECP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans					
14.2	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives régionales gérées en utilisant des approches écosystémiques					
14.4	14.4.1 Proportion de stock de poissons se situant à un niveau biologiquement viable					
14.5	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées					
	14.5.2 Superficie des aires marines protégées					
Au total 5 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 29 : Situation des indicateurs de l'ODD 15**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
15.1	15.1.1 Proportion de la superficie émergée totale couverte par des zones forestières	367526 ha	2013	TBE		La superficie de la couverture forestière de la région Androy
	15.1.2 Proportion d'aires protégées disposant d'un résultat de suivi écologique	126542 ha	2019	TBE		Superficie des aires protégées
	15.1.3 Taux d'espèces floristiques endémiques	91%	2017	TBE		
15.2	15.2.2 Proportion des espaces forestiers dégradés et restaurés			Service régional des forêts		NB : Taux de déforestation par an (1,49% ; TBE 2013)
	15.2.3 Taux d'endémicité					
15.3	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées					
	15.3.2 Couverture des sols					
	15.3.3 Productivité des terres					
	15.3.4 Stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol					
15.5	Indice de la liste rouge					
Au total 9 indicateurs dont aucun n'est renseigné						

**Tableau 30 : Situation des indicateurs de l'ODD 16**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
16.1	16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques					
	16.1.5 Taux d'implantation de poste de sécurité (poste de gendarmerie/police)					
16.2	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent					
	16.2.3 Proportion de femmes et d'hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans					
16.3	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus					
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement					
	16.3.3 Niveau de satisfaction du justiciable					

**Tableau 30 : Situation des indicateurs de l'ODD 16 (Suite)**

Cible	Indicateurs contextualisés	Niveau	Année	Source	National	Commentaires
16.4	16.4.1 Valeur total des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des Etats Unis courants)					
16.5	16.5.1 Indice de perception de la corruption					
16.6	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante					
16.7	Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques, services publics, organes législatifs, et organes judiciaires au niveau régional					
	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population)					
16.9	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	70%	2018	MICS	79%	
	16.9.2 Délai moyen de traitement des documents consulaires (actes d'état civil)					
Au total 13 indicateurs dont 1 seul renseigné						

**Tableau 31 : Indicateurs de suivi de la Région Androy**

ODD	Nombre d'indicateurs	Nombre de renseignés	Taux de non-renseignement
ODD°1	5	3	40%
ODD°2	9	6	33%
ODD°3	14	10	29%
ODD°4	15	7	53%
ODD°5	6	2	67%
ODD°6	8	3	63%
ODD°7	8	2	75%
ODD°8	8	0	100%
ODD°9	9	0	100%
ODD°10	1	0	100%
ODD°11	7	0	100%
ODD°12	4	0	100%
ODD°13	10	0	100%
ODD°14	5	0	100%
ODD°15	9	0	100%
ODD°16	13	1	92%
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>34</b>	<b>74%</b>





**Section 5.**  
Perspectives



Les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles sont interdépendants. Leur mise en œuvre exige de briser les cloisonnements entre les secteurs, d'établir des partenariats multipartites et d'adopter des approches intégrées en vue de bénéficier de leurs effets multiplicateurs. Ainsi, des actions concertées incluant plusieurs secteurs sont fortement recommandées pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs. Avant de définir les interventions / projets à exécuté(e)s dans le cadre de la mise en œuvre

des ODD, il est donc important d'évaluer les interrelations entre les objectifs et les cibles prioritaires retenues par les régions.

*Les cibles prioritaires de la région regroupées en quatre paquets de cibles intégrés sont : la gouvernance, l'environnement et le changement climatique, le développement social, et le développement économique.*

## 5.1.

### Méthodologie de constitution des paquets d'interventions.

La méthodologie appliquée pour la définition des paquets intégrés d'interventions s'appuie sur celle proposée par Fall & Kamwendo (2017, UNDP) basée sur une analyse input/output des ODD à travers leurs cibles.

L'analyse des interrelations entre les objectifs et leurs cibles permet de dessiner cette approche autour des synergies et équilibres à considérer entre les objectifs, les acteurs et les ressources. Par exemple, éliminer la pauvreté d'ici 2030 (ODD 1) exigera des progrès significatifs dans l'atteinte de certains objectifs (ODD 2- sécurité alimentaire, ODD 8 - plein emploi productif); ODD 10 - inégalité ou ODD 13 - Changement climatique et résilience. Réussir dans ces domaines aura un impact positif significatif sur la santé et le bien-être (ODD 3). De même, il y aura des compromis importants qui doivent être pris en compte. Par exemple, une augmentation de l'utilisation des terres pour l'activité agricole pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire peut avoir des impacts négatifs sur l'ODD 13 (changement climatique) ou l'ODD 14 (biodiversité) ou encore l'ODD 15 (utilisation des terres), ce qui serait contre-productif.

L'analyse croisée des liens entre les différentes cibles des objectifs permet de mettre en relief la dimension multifactorielle d'un objectif. Ainsi, on peut montrer la puissance de l'effet multiplicateur d'un objectif à travers sa capacité à impacter la réalisation d'autres objectifs, mais aussi sa capacité à impliquer la mobilisation de cibles d'autres objectifs pour son atteinte. Aussi, l'analyse qualitative « input-output » permet de

mettre en exergue les objectifs qui, d'une part, mobilisent le plus de cibles des autres objectifs pour leur réalisation favorisant ainsi par un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont un impact élevé sur le plus de cibles des autres objectifs.

Trois catégories d'objectifs émergent de cette analyse : (i) catégorie 1 : les objectifs « catalyseurs » qui contribuent fortement à la réussite d'autres objectifs à travers les liens de leurs cibles comme input à d'autres cibles ; (ii) les objectifs « accélérateurs » qui reçoivent le plus d'influx (input) des objectifs de la catégorie 1 et ont un impact sur l'atteinte d'autres ODD avec un grand effet multiplicateur; (iii) les objectifs « de finalités » qui seront finalement atteints principalement par le biais de la réalisation des cibles des autres objectifs.

L'analyse « input » relie certains objectifs (et leurs cibles) à d'autres objectifs (et leurs cibles) comme conditionnelle à leur réalisation tandis que l'analyse « output » considère l'impact de la réalisation de certains objectifs sur d'autres objectifs. Cette analyse permet d'identifier les effets multiplicateurs des ODD qui sont au cœur de l'Agenda 2030.

L'application des résultats de cette analyse input/output a consisté à :

i. identifier parmi les cibles prioritaires d'une région, celles qui sont accélératrices au regard de l'analyse «input-output» en contextualisant au mieux l'identificateur des cibles accélératrices par région.





ii. identifier pour chacune des cibles accélératrices des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la région. Le groupe de cibles constitué d'une cible accélératrice, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendantes.

iii. pour chaque paquet de cibles interdépendantes, identifier : a) les goulots / obstacles à la mise en œuvre des paquets dans la région (analyse diagnostique de la problématique), b) les interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser le paquet, c) les coûts estimatifs de ces interventions, d) les délais pour la réalisation et f) hiérarchiser les interventions.

Ainsi, un paquet intégré d'interventions est un ensemble constitué d'une part de cibles ODD qui entretiennent entre elles des liens d'interdépendances /effets d'entraînement et d'autres part des projets /programmes qui adressent les préoccupations de l'ensemble de ces cibles.

Cette analyse a pour finalité de mettre en place un plan d'actions de mise en œuvre des ODD par région. Ce plan d'action sera actualisé à chaque évaluation à mi-parcours des ODD.



## 5.2.

### Résultats de la constitution des paquets d'interventions

La constitution des paquets d'interventions a été réalisée à travers un processus participatif et inclusif avec toutes les parties prenantes au développement de la Région Androy. Les cibles prioritaires de la région ont été regroupées en quatre paquets de cibles intégrés que sont : la gouvernance, l'environnement et le changement climatique, le développement social et enfin le développement économique. Ces paquets de cibles permettront d'adresser respectivement les préoccupations liées (i) à la lutte contre la corruption, le renforcement institutionnel des STD/CTD

et la participation citoyenne, (ii) à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles, (iii) à l'amélioration du système de santé, du système éducatif et du cadre de vie des populations, (iv) à la mise en place des infrastructures économiques (de production et/ou marchandes), à la construction des routes et la promotion de l'entrepreneuriat. Le tableau suivant présente la synthèse des travaux de regroupement des cibles prioritaires en paquets de cibles intégrées.



**Tableau 32 :** Synthèse des paquets de cibles priorisées par paquet d'intervention

N°	Cibles inputs	Cibles accélérateurs	Cibles outputs	Explications
1	<p>6.1 Accès à l'eau potable</p> <p>6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène</p> <p>6.5. Meilleure gestion des ressources en eau</p> <p>7.1. Accès de tous à l'énergie abordable</p> <p>7.2. Accès de tous à l'énergie renouvelable</p> <p>16.9. Accès à l'identité juridique (acte d'état civil).</p>	<p>3.1. Réduction de la mortalité maternelle</p> <p>3.2. Elimination des décès évitables</p> <p>3.3. Réduction des maladies transmissibles par l'eau et autres maladies transmissibles</p> <p>3.4. Promotion du bien-être</p> <p>3.7. Accès de tous à des services de santé sexuelle et reproductive</p> <p>11.1. Accès de tous à des services de base adéquats</p> <p>11.2. Accès de tous a des services de transport adéquats</p> <p>11.3. Vivre dans une ville durable</p> <p>4.1. Accès de tous à un enseignement primaire et secondaire de qualité.</p> <p>4.2. Accès de tous à une éducation de base de qualité (petite enfance et préscolaire).</p>	<p>1.1 Réduction de l'extrême pauvreté ;</p> <p>1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres</p> <p>1.3 Protection sociale</p> <p>2.3. Doublement de la production</p> <p>10.2. Autonomisation et intégration sociale, économique et politique</p> <p>10.3. Réduction des inégalités des chances</p>	<p>Le développement social nécessite la mobilisation de plusieurs facteurs. Pour le cas de la région Androy, une intervention importante en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable, au système d'assainissement et d'hygiène amélioré constitue un préalable à la réduction de différentes sortes des maladies empêchant les gens à travailler.</p> <p>En outre, l'accès de tous à une éducation de qualité nécessite un investissement conséquent en matière d'infrastructures scolaires mais aussi une amélioration de l'accès des enfants à l'identité juridique qui leur permettra de participer aux examens officiels nationaux.</p>



**Tableau 32 (suite) : Synthèse des paquets de cibles priorisées par paquet d'intervention**

N°	Cibles inputs	Cibles accélérateurs	Cibles outputs	Explications
2	<p>9.1. Infrastructure régionale de qualité et résiliente nécessaire au développement économique</p> <p>9.2. Promotion de l'industrie locale</p> <p>9.3. Accès aux services financiers</p>	<p>8.1. Augmentation de la production</p> <p>8.2. Innovation au niveau des secteurs à forte valeur ajoutée</p> <p>8.3. Promotion de l'entrepreneuriat et des micro-entreprises locales</p> <p>8.5. Accès à l'emploi et travail décent pour tous.</p>	<p>1.1. Elimination de la pauvreté</p> <p>1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres</p> <p>2.1. Elimination de la faim</p> <p>2.2. Diminution de la malnutrition</p> <p>2.3. Doublement de la production</p> <p>10.2. Autonomisation et intégration sociale, économique et politique</p>	<p>Pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et assurer l'intégration sociale, il faut absolument que la production augmente, que les micro-entreprises se développent, que les innovations techniques s'opèrent au niveau des secteurs à forte valeur ajoutée. Pour y parvenir, cela nécessite un investissement massif au niveau des infrastructures de production adaptées au contexte local, un accès aux services financiers et la promotion d'une industrialisation locale.</p>
3	<p>12.2. Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>14.2. Gestion et protection des écosystèmes</p> <p>15.1. Restauration des écosystèmes</p> <p>15.3. Lutte contre la désertification, la sécheresse et l'inondation</p> <p>15.5. Protection des espèces menacées (ex : tortue)</p>	<p>13.1. Renforcement de la résilience et capacités d'adaptation</p> <p>13.2. Mise en œuvre des mesures pour faire face aux changements climatiques</p>	<p>1.1. Elimination de la pauvreté</p> <p>1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres</p> <p>2.1. Elimination de la faim</p> <p>2.3. Doublement de la production</p>	<p>La lutte contre la pauvreté, l'élimination de la faim, l'accroissement de la production et des revenus des producteurs impliquent la mise en œuvre d'actions conséquentes en matière de résilience face aux changements climatiques. Pour ce faire, il est primordial de travailler spécifiquement à la préservation et à la gestion durable des ressources naturelles.</p>
4	<p>5.5. Participation des femmes à tous les niveaux de décision</p>	<p>16.5. Lutte contre la corruption</p> <p>16.6. Mise en place d'une administration transparente, efficace</p> <p>16.7. Promotion de la participation citoyenne à tous les niveaux de décision</p>	<p>1.1. Réduction de la pauvreté</p> <p>1.2. Réduction de la proportion des hommes et des femmes pauvres</p> <p>8.1. Croissance économique</p> <p>10.2. Autonomisation et intégration sociale, économique et politique</p> <p>10.3. Réduction des inégalités des chances</p>	<p>La réduction de la pauvreté, le décollage économique ainsi que l'intégration sociale, politique et économique nécessitent de lutter contre la corruption, qui contribuera également à la mise en place d'une administration locale efficace et transparente. Les femmes ont un rôle important à jouer dans l'atteinte de cet objectif.</p>

Source : Résultats des travaux d'identification des paquets d'interventions, juin 2019

Ce tableau fait ressortir quatre (4) grands thèmes du développement régional, à savoir :

**Tableau 33 : Tableau d'intervention**

Package	Domaine
1	Accès au système de santé, éducation de base et cadre de vie
2	Infrastructures économiques (de production et/ou marchandes), routes et promotion de l'entrepreneuriat
3	Résilience face aux chocs/changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles
4	Gouvernance : lutte contre la corruption, renforcement institutionnel des STD/CTD et de la participation citoyenne.

Pour contribuer à l'atteinte des ODD, la Région Androy a identifié soixante-treize (73) interventions réparties entre quatre paquets, pour un

montant estimatif de 128 500 000 USD répartis sur 4 ans.

**Tableau 34 : Synthèse du nombre des interventions**

Paquet	Nombre d'intervention	Coût estimatif en USD
Gouvernance	10	9 340 000
Environnement et changement climatique	17	40 600 000
Développement social	28	37 880 000
Développement économique	18	38 680 000
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>128 500 000</b>

L'analyse des interventions au niveau de chaque paquet a révélé que quatre actions phares sont considérées comme les plus importantes et peuvent impacter simultanément différents domaines du développement régional.

Les 4 actions phares :

- L'appui aux services techniques déconcentrés de l'Etat ;
- La sécurisation foncière ;
- La lutte contre les chenilles légionnaires et la lutte acridienne ;
- La meilleure coordination des interventions.

*" Il faudra œuvrer à réduire les faits récurrents de corruption, de clientélisme et de népotisme en vue d'assurer une utilisation rationnelle, efficiente et équitable des ressources mises à la disposition des STD et CTD "*

### 5.2.1. Paquets d'interventions du domaine « Gouvernance »

En matière de gouvernance, la Région Androy fait face aux problèmes d'abus de pouvoirs des autorités administratives et à la prolifération de la corruption sous toutes ses formes. Outre le manque de moyens (humains, financiers, matériels) des STD/CTD, la faible capacité technique des responsables, le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques et la faible implication des populations locales, notamment les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées) dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques locales; la Région Androy est confrontée à l'un des plus faibles taux d'administration à Madagascar ; le ratio « Population par Agent de l'Etat » est estimé à 368,44 alors que cet agrégat est de l'ordre de 131,57 dans la Région Analamanga. On y trouve



0,11 agent de l'Etat au km<sup>2</sup> alors que dans d'autres régions, ce chiffre peut grimper jusqu'à 1,55.

Ainsi, il est proposé de :

▪ **Renforcer la lutte contre la corruption**

L'analyse diagnostic de ce domaine révèle que l'enjeu est de parvenir à une augmentation des offres de services à la population, l'amélioration de la qualité des offres de services, un accès équitable de la population aux services et aux ressources, et le respect des droits et de la justice dans la gestion des affaires locales. A cet effet, il faudra œuvrer à réduire les faits récurrents de corruption, de clientélisme et de népotisme en vue d'assurer une utilisation rationnelle, efficiente et équitable des ressources mises à la disposition des STD et CTD.

▪ **Renforcer les capacités institutionnelles des STD/CTD**

L'enjeu principal dans ce domaine est d'engager des actions de plaidoyer pour une décentralisation et déconcentration effectives. Il s'agit en outre de procéder au renforcement des capacités d'intervention des Services Techniques Déconcentrés tout mettant à leur disposition les moyens techniques, organisationnels et matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

▪ **Promouvoir la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales**

Dans ce domaine, il s'agira de trouver les moyens de permettre à la population en général, aux femmes et jeunes en particulier, de jouer pleinement leur rôle de citoyens responsables en exerçant leurs responsabilités dans le contrôle et le suivi de la gestion du bien public. Cette approche participera d'une gestion saine, efficiente et efficace des ressources publiques et de l'amélioration de la qualité des services fournis par l'Etat et les CTD. Il conviendra également d'institutionnaliser et de rendre obligatoire la reddition de comptes.

En vue d'avoir un plus grand impact dans la mise en œuvre de ces interventions, il est encouragé que les actions de renforcement des capacités soient conférées aux services techniques déconcentrés impliqués principalement dans la mise en œuvre des autres paquets d'intervention.

**Tableau 35 : Les interventions du paquet «Gouvernance»**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Campagnes d'information, sensibilisation, vulgarisation des lois, éducation citoyenne et civique	960 000
2	Mise en place et opérationnalisation de standard de services dans tous les STD/CTD	480 000
3	Appui à la mise en place des Cellules Anti- Corruption dans tous les STD/CTD	1 600 000
4	Appui aux TPI et Bianco régional dans leurs missions pour plus de justice et moins de corruption (sensibilisation- vulgarisation – prévention- sanction)	200 000
5	Renforcement des capacités d'interventions des Représentants de l'Etat.	600 000
6	Appui à la mise en place et l'opérationnalisation de cadre et mécanismes de coordination des STD et de la territorialisation des politiques publiques en appui aux CTD	600 000
7	Renforcement des capacités financières des CTD	1 600 000
8	Mise en place et opérationnalisation de mécanismes et dispositifs de participation, contrôle citoyen, de redevabilité et de transparence	1 600 000
9	Mise en œuvre du plan d'action des études réalisées par le CURA sur les « pratiques culturelles appauvrissantes »	900 000
10	Mise en place et renforcement des capacités des plateformes de participation de la population aux affaires locales (SLC, conseil communal des jeunes, associations de femmes).	800 000
<b>TOTAL</b>		<b>9 340 000</b>



## 5.2.2.

### Paquets d'interventions du domaine « Environnement – changement climatique »

Entre 2005 et 2010, 3 616 ha de forêts ont été défrichés avec un rythme d'accroissement annuel avoisinant les 1,5%. Ces défrichements sont principalement causés par les feux de brousse, la collecte des bois de chauffe, la culture sur brûlis, etc. Ces pratiques sont accentuées par des conditions climatiques défavorables qui favorisent à la fois l'érosion éolienne et l'avancement des dunes. Par conséquent, une partie non négligeable de la population de l'Androy se retrouve annuellement en situation d'insécurité alimentaire sévère.

Selon les observations locales, le « tio-mena » - vent du sud - est devenu de plus en plus violent et s'étale dans le temps. Bien que ce phénomène soit récurrent ces dernières années, les populations locales sont dépourvues de moyens techniques efficaces pour y faire face.

En outre, différents appuis techniques venant des PTF sont donnés aux populations locales. Cependant, fautes d'un bon diagnostic et d'une communication suffisante entre les PTF, ces appuis n'arrivent pas à toucher /impacter les véri-

tables couches défavorisées.

Pour faire face à cette situation, les acteurs régionaux prévoient de travailler sur deux grands secteurs d'activités qui sont :

#### • Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Il s'agit tout d'abord de procéder au renforcement des capacités de la population en vue d'accroître la production agricole (production animale et végétale). Puis, il va s'agir d'engager des actions en vue de réduire, voire stopper, la destruction massive des ressources marines et forestières. Et enfin, il conviendra d'engager des actions de reforestation et de gestion durable des ressources naturelles (marines, forestières).

#### • Renforcer les capacités de résilience et de relèvement de la population

L'enjeu majeur dans ce secteur est de procéder au renforcement de capacités en vue de parvenir à la résilience et à l'adaptation aux chocs de façon générale, et aux changements climatiques en particulier. Ceci à travers la diversification de la production, la transformation et le stockage. Lors de la mise en œuvre, le renforcement de capacités devra s'apparenter à un transfert de compétences en vue d'éviter un interminable mécanisme d'assistanat.

**Tableau 36 : Les interventions du paquet «Environnement - Changement climatique»**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Campagne de reboisement (plantes adaptées ou arbres fruitiers)	1 600 000
2	Mise en œuvre des actions de protection des dunes par la mise en place de brise vent le long du littoral.	10 000 000
3	Redéploiement de services techniques en appui à la protection de l'environnement et pour faire face au changement climatique.	800 000
	Mise en place des aires protégées (marines et forestières)	2 700 000
4	Protection des zones habitées par l'envahissement de « Raketamena »	1 600 000
5	Information, sensibilisation des populations locales pour mieux faire face au « tio-mena »	1 600 000
6	Appui aux structures locales qui luttent contre les pratiques culturelles appauvrissantes	1 200 000
7	Appui à la mise en œuvre du plan opérationnel pour faire face aux chocs	1 500 000
8	Pré-positionnement systématique des vivres et aides	4 000 000
9	Information, sensibilisation pour mieux faire face aux aléas climatiques (tio-mena)	1 600 000
10	Renforcement de la lutte antiacridienne et chenilles légionnaires	8 000 000
11	Appui aux structures locales qui militent contre les pratiques culturelles appauvrissantes	1 200 000
12	Redéploiement de personnels techniques en appui aux producteurs (agriculteurs éleveurs et pêcheurs)	800 000
13	Appui aux producteurs (organisation et structuration, matériels, intrants, accès au crédit...)	2 000 000
14	Appui à la mise en œuvre de « JADO » par fokontany, redynamisation du DINA, mise en place de poste avancé de la gendarmerie...	800 000
15	Formation professionnelle des jeunes pour faciliter l'accès à l'emploi	800 000
16	Soutien aux activités génératrices de revenus	1 600 000
17	Promotion des unités de transformation et de conservation des produits locaux.	800 000
<b>TOTAL</b>		<b>40 600 000</b>



### 5.2.3.

## Paquets d'interventions du domaine « Développement social »

Le paquet « Développement social » englobe le cadre général de vie des populations et l'accès aux services de base de qualité, notamment l'éducation, la santé et l'accès à l'électricité.

Dans la Région Androy, l'éducation de base fait face à un fort taux de déperdition scolaire (24% contre 17% au niveau national) en grande partie imputable à l'absence d'acte d'état-civil et à l'insuffisance de ressources matérielles et humaines. Ainsi, le ratio « élèves/salle de classe » est de l'ordre de 151,72 – soit plus du triple de la moyenne nationale. Il est en moyenne dénombré 3 élèves assis par table banc dans la Région Androy. Le taux d'alphabétisation (39%) est très faible par rapport à la moyenne nationale (71,4%). Par ailleurs, dans la Région Androy, il conviendra de travailler à améliorer le taux de scolarisation de façon générale et celui des filles en particulier.

Dans le domaine de la santé, la Région Androy est confrontée à différents niveaux de problèmes. L'accès à l'eau potable et l'assainissement restent très problématiques dans la région - plus de 87% de la population à utiliser l'eau de surface, 71% de la population n'ont pas accès au système d'assainissement amélioré et 88% défèquent à l'air libre. De plus, le taux de fréquentation des centres de santé reste très faible. Ceci est dû notamment à l'insuffisance de ressources matérielles et humaines. Actuellement, il existe encore huit (8) communes rurales dépourvues de CSB. La Région Androy n'a que 19 médecins pour 760 887 habitants, soit 1 médecin pour 40 000 habitants – très en dessous de la norme internationale fixée par l'OMS qui est de 1 médecin pour 10 000 habitants.

Par ailleurs, le taux d'accès au service d'électricité dans la Région Androy est estimé à 5% en 2011 et n'est que de 2% en zone rurale. Pour faire face à ces situations, les actions phares proposées consistent à :

#### • Assurer un accès à l'éducation de base pour tous

Il s'agit de créer des conditions favorables au niveau de chaque localité pour permettre à toutes

les filles et à tous les garçons d'accéder à une éducation de qualité, et aux personnes adultes d'accéder à l'alphabétisation.

#### • Améliorer le cadre de vie de la population locale

Il est entevu de procéder à l'amélioration du cadre de vie de la population locale en vue de prévenir les maladies liées à l'eau et à l'assainissement.

#### • Faciliter l'accès au centre de santé de base

L'objectif principal est de rapprocher les centres de santé de la population pour que la population puisse se soigner et bénéficier des différents services offerts en cas de maladie.

#### • Améliorer l'offre de service des centres de santé de base

L'objectif est de rendre opérationnel tous les centres de santé de base pour qu'ils puissent dispenser des services de qualité à la population locale.

#### • Lutter contre la maltraitance

Actuellement, il existe plusieurs formes de maltraitance qui sévissent dans la Région Androy dont les enfants et les femmes sont les principales victimes. L'objectif est donc de mobiliser la population à dénoncer cette situation et de mettre en place une structure d'accueil des victimes.

#### • Lutter contre la malnutrition

Il s'agit de renforcer les capacités des structures qui interviennent dans ce secteur en vue d'impacter davantage de couches défavorisées.



**Tableau 37 : Les interventions du paquet «Développement social»**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Renforcement du programme « jugement supplétif EKA »	1 600 000
2	Education fonctionnelle pour les personnes qui ne savent pas lire et écrire	400 000
3	Renforcement de la mise en place de cantines scolaires	4 000 000
4	Construire de nouveaux bâtiments scolaires dans des localités en dépourvu, avec accès à l'eau et l'énergie solaire	2 000 000
5	Campagnes d'information et de sensibilisation des parents sur l'éducation des enfants.	400 000
6	Renforcement de la Santé Reproductive des Adolescents en milieu scolaire	400 000
7	Appui à la DREN à l'organisation d'une formation continue des enseignants	200 000
8	Dotation des manuels et ouvrages scolaires	1 000 000
9	Mise aux normes des établissements scolaires : tables bancs, matériels didactiques, centre de documentation et d'informations, etc.	1 000 000
10	Soutien aux enseignants FRAM	1 000 000
11	Dotation de cartables à panneaux solaires aux élèves	5 000 000
12	Appui aux structures locales qui mènent des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène, la santé	200 000
13	Amélioration de l'accès à l'eau potable et au système d'assainissement et d'hygiène amélioré	4 700 000
14	Appui à l'élaboration et au respect du plan d'urbanisation au niveau chaque ville	1 000 000
15	Appui à la Direction Régionale de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures	200 000
16	Mise en œuvre des actions spécifiques au bénéfice des personnes en situation de handicap	200 000
17	Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable au niveau des ménages : station éolienne, panneau solaire, biogaz	2 000 000
18	Construction de 8 nouveaux centres de santé	500 000
19	Appui à l'opérationnalisation du CSU au niveau de la commune (Mutuelle), et opérationnaliser les COGE/CCDS/COSAN	200 000
20	Appui à l'opérationnalisation du FANOME (PHAGECOM)	200 000
21	Normalisation en moyens techniques des 82 centres de santé de base	8 200 000
22	Dotation des kits gratuits (kits individuels d'accouchement, kits de dignités, Kits Opération Césarienne, ...)	3 280 000
23	Renforcement des capacités techniques et matérielles des associations travaillant dans le soutien psycho-social des personnes vivants de VIH (PV VIH) dans les 3 autres districts	300 000
24	Appui aux structures locales qui militent contre la maltraitance	300 000
25	Appui aux femmes et enfants (jeunes filles) victimes de la maltraitance	400 000
26	Appui à la mise en place et l'opérationnalisation de CECJ	600 000
27	Renforcement des capacités d'intervention du PNNC	400 000
28	Renforcement de la surveillance nutritionnelle au niveau CSB	200 000
<b>TOTAL</b>		<b>39 880 000</b>

**Remarques :**

Dans le volet éducation et santé, certaines actions nécessitent un plaidoyer au niveau national et/ou une réorganisation /redynamisation du système. Il s'agit entre autres de :

- La dépolitisation du système éducatif régional, notamment en matière de gestion des affectations des enseignants. Il est suggéré à cet effet de mettre en place un comité d'éthique et de déontologie au niveau de la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de la Formation Technique.
- La facilitation à l'acquisition de terrains nécessaires à la construction de bâtiments scolaires.

- Le renforcement de l'effectif des enseignants fonctionnaires selon les normes requises.
- L'amélioration des conditions de travail des enseignants dans la Région Androy.
- Le renforcement du mécanisme de signalement communautaire sur la base des structures existantes et opérationnelles telles que le COSAN.
- Le renforcement de l'effectif des agents de santé, surtout les médecins.
- Le renforcement de la collaboration avec d'autres secteurs dans PNANI (Cantine avec Education, MAS avec CSB si PB<115, sécurité alimentaire avec Agriculture).





#### 5.2.4.

### Paquets d'interventions du domaine « Développement économique »

La Région Androy présente d'énormes potentialités économiques. Ces potentialités restent sous-exploitées du fait d'une insuffisance d'infrastructures de production et de commercialisation, l'utilisation des techniques de production/exploitation très archaïques, l'invasion acridienne et des chenilles légionnaires, l'utilisation de semences non adaptées aux conditions climatiques, etc. Ces différentes difficultés contraignent la population à la production vivrière de subsistance.

Par ailleurs, il est relevé un manque chronique d'opportunités de travail et/ou d'affaires. Ceci est dû notamment au manque de compétences nécessaires à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Pour relancer l'économie locale, il a été suggéré de :

- **Créer des conditions favorables à l'augmentation de la production**

Une condition sine qua non au décollage économique et à la création de richesses locales reste le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de rente. Afin de permettre à la po-

pulation d'écouler sa production, il faudra procéder à la réhabilitation des routes. Pour avoir plus d'impact, il est suggéré d'orienter ces réhabilitations vers des pôles de croissance économique de la région tels qu'Ambondro, Andalatanosy, Ambatry, Lavanono, Faux-cap, Maroviro, etc.

- **Faciliter l'accès de tous à l'emploi et au travail décent**

Dans ce secteur, l'objectif consiste à augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences professionnelles nécessaires à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

- **Promouvoir l'entrepreneuriat et la microentreprise locale**

Il s'agit de promouvoir l'entrepreneuriat local à travers la facilitation de formations aux procédures administratives et un accompagnement technique et financier en adéquation avec le contexte régional.

- **Renforcer l'innovation technologique au niveau des produits à forte valeur ajoutée**

Il s'agit d'accroître la valorisation des chaînes de valeur des produits à forte valeur ajoutée.



**Tableau 38 : Les interventions du paquet «Développement économique»**

N°	Intitulé des interventions	Coût (USD)
1	Réhabilitation des routes	30 000 000
2	Aménagement hydro-agricoles	650 000
3	Renforcement des capacités techniques des producteurs	200 000
4	Promotion de l'accès à l'énergie à faible coût et l'électrification rurale	2 000 000
5	Sécurisation foncière	1 600 000
6	Appui à l'identification de nouveaux débouchés	180 000
7	Vulgarisation des nouvelles techniques de production	200 000
8	Identification et promotion des semences adéquates aux conditions climatiques régionales	400 000
9	Appui à la structuration des filières porteuses	500 000
10	Organisation des sessions d'orientation sur les opportunités d'affaires/emploi en partenariat technique avec la CCI	180 000
11	Organisation des sessions de formation professionnelle en adéquation aux emplois existants	200 000
12	Facilitation l'accès à l'information sur l'emploi.	50 000
13	Facilitation de l'accès au crédit (Fonds de garantie)	1 000 000
14	Appui aux procédures de formalisation des entreprises auprès des centres fiscaux et CCI	180 000
15	Formation à l'entrepreneuriat	180 000
16	Accompagnement des PME/PMI dans leur processus de développement	180 000
17	Soutien aux initiatives locales de recherche technologique (par exemple : Taza production)	400 000
18	Appui à l'organisation des foires sur les technologies innovantes	400 000
<b>TOTAL</b>		<b>38 680 000</b>

**Remarques :**

Certaines actions économiques sont corrélées à d'autres paquets et cibles au sein même du paquet développement économique, en l'occurrence :

- La lutte contre les chenilles légionnaires et les criquets (paquet environnement et changement climatique).

- La facilitation à l'accès aux services financiers durables.
- L'accès à l'énergie durable et à faible coût (innovation technologique et ville durable).



### 5.3. Le mécanisme de financement et de suivi

Le défi de financement se pose partout dans le monde, mais avec beaucoup d'acuité pour les pays les moins avancés (PMA), tels que Madagascar. En effet, la mise en œuvre des ODD requiert un investissement conséquent dans presque tous les domaines de la vie économique et social tels que : paix et la sécurité, la santé et l'éducation, l'agriculture et la nutrition, le développement du secteur privé local et de la protection de l'environnement etc. Le Programme d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (PAAA), adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle non seulement à mobiliser davantage de ressources, mais également à créer de nouvelles incitations à canaliser des ressources privées et publiques pour l'avancement des ODD.

---

#### 5.3.1. Sources de financement de l'Agenda 2030 au niveau local

---

Pour relever le défi financier des ODD, la Région Androy, comme chaque région de Madagascar, doit non seulement diversifier ses sources de financement, mais passer à une échelle beaucoup plus conséquente de financement. Trouver comment mobiliser et affecter ses ressources financières intérieures. Elle doit aussi veiller / plaider pour une meilleure redistribution des ressources entre le niveau central et les collectivités décentralisées tel que stipulé dans la loi « N° 2018-11 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2014-020 du 27 Septembre 2014 relative aux ressources des collectivités Territoriales Décentralisées ... ». Aussi, des efforts devraient être faits pour veiller à ce que les transferts budgétaires centraux aux collectivités locales reposent sur des critères de répartition équitables.

La région devra mettre en place des processus pour faire respecter la législation permettant de collecter les ressources au niveau local. La faible performance de la fiscalité locale est à relever. Un trop grand nombre de Communes ne maîtrise pas les procédures de gestion à cause de l'insuffisance des ressources matériels et humains. Il est par ailleurs fortement regrettable que la grande île ne dispose pas d'un cadastre moderne et performant qui permettrait notamment une meilleure collecte de l'impôt foncier.

D'ici à 2030, le financement par les dons de l'APD jouera vraisemblablement un rôle important pour continuer à garantir l'accès à des services de base de qualité. L'aide internationale au développement doit être accrue au travers de l'élargissement des partenaires de Madagascar qui doit davantage marquer sa présence sur la scène internationale et développer une diplomatie économique plus forte pour enrichir ses partenariats au développement.

Le principal avantage comparatif de Madagascar et plus particulièrement des régions du sud est ses ressources naturelles et sa riche biodiversité. Les partenariats public-privé pourraient aider à mobiliser les investissements privés dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles et valoriser les différentes chaînes de valeur qui ont un impact direct sur les moyens de subsistance des communautés. Des investissements importants dans les infrastructures rurales seront également nécessaires pour débloquer des zones où les ressources naturelles sont abondantes mais pas économiquement viables aujourd'hui ; avec le leadership des autorités locales, un forum des partenaires au développement pourrait être organisé chaque année dans la région à cet effet.

*" Pour relever le défi financier des ODD, la Région Androy doit non seulement diversifier ses sources de financement, mais passer à une échelle beaucoup plus conséquente de financement ".*



### 5.3.2. Le suivi

Le suivi de la mise en œuvre des ODD sera réalisé sous le leadership du chef de la région/gouverneur de région. Il réunira chaque année les acteurs du secteur privé, les acteurs du secteur public, les partenaires techniques et financiers et les acteurs du développement de la région autour de la question du financement des cibles prioritaires des ODD. Deux ateliers seront organisés chaque année à cet effet. Un premier atelier de démarrage des activités où les ambitions de réalisation des cibles prioritaires des projets de développement seront présentées aux acteurs. Ces derniers prendront des engagements en vue de financer les projets en lien avec leurs domaines de compétences. Un deuxième atelier sera organisé pour faire le bilan de la réalisation, capitaliser les leçons apprises et lancer les bases des activités pour l'année suivante. Une plateforme d'échange sera mise en place en vue d'assurer une communication permanente entre les acteurs du développement de la région.



## Conclusion

---

L'Agenda 2030 constitue une opportunité que doivent saisir les pays/ régions en développement pour parvenir à l'émergence. Tenant compte des leçons apprises lors de la mise en œuvre des OMD, l'approche ascendante (Bottomup) a été préconisée pour parvenir à une mise en œuvre effective des ODD. La réussite de cet agenda dépendra grandement de son degré d'appropriation par les acteurs du développement et de la manière dont chaque région le mettra en œuvre. C'est pour cela que le PNUD Madagascar avec les autres agences du Système des Nations Unies (UNFPA, FAO, UNICEF, PAM, ONUDI, UNCDF), dans le cadre du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire (PADRC), s'est proposé d'aider les régions à localiser des Objectifs de Développement Durable.

Au travers d'un processus largement participatif et inclusif, l'ensemble des acteurs du développement de la Région Androy ont été réunis dans le

cadre de deux ateliers de localisation des ODD. La localisation des ODD a consisté à (i) évaluer le degré d'alignement des documents régionaux de planification aux ODD ; (ii) définir un ensemble de cibles prioritaires pour la région ; (iii) retenir les paquets d'interventions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des ODD dans la région ; et à (iv) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre.

Le présent rapport de localisation doit servir de cadre de référence pour la mise en œuvre des ODD dans la Région Androy aussi bien par les pouvoirs publics que par les partenaires au développement. Ce rapport retrace toutes les actions possibles à entreprendre pour un développement économique, social et environnemental de la région. Il s'agit d'un document de plaidoyer et de mobilisation des ressources en vue d'un développement durable qui ne laisse personne de côté.



# ANNEXES



## Annexe 1.

# Termes de référence de la mission de localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)

### 1. Contexte

Le PNUD a appuyé le Gouvernement de Madagascar dans l'organisation des consultations nationales sur les Objectifs de développement durable (ODD) visant à la priorisation nationale des cibles du Programme 2030.

A l'issue de cet exercice de priorisation, le pays dispose maintenant d'un rapport national de priorisation des cibles ODD avec 64 cibles prioritaires et 85 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD et qui lui permet de coordonner les différentes interventions de ses partenaires, à la suite d'un long processus de sensibilisation de portée nationale et régionale, d'alignement des ODD sur les politiques et stratégies nationales et sectorielles, et de mise à disposition d'outils d'analyse basés sur la définition d'approches méthodologiques spécifiques au pays pour la hiérarchisation des cibles.

### Résultats de la priorisation nationale des ODD

	Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
<b>Gouvernance</b>	7	10
<b>Economie</b>	13	15
<b>Social</b>	26	39
<b>Capital naturel</b>	14	15
<b>Objectifs Globaux</b>	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>85</b>

Pour les prochaines étapes, le PNUD entend être un partenaire et un acteur majeur pour appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre au niveau local les ODD ou la « localisation des ODD », car c'est au niveau local que des politiques cohérentes peuvent être développées pour relever les multiples défis de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

La localisation des ODD constitue pour le PNUD ainsi une nouvelle opportunité de renforcer son programme d'appui à la décentralisation à Madagascar et de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance coopérative (multi-niveaux et multi-acteurs) dans une approche intégrée aux niveaux régional et local qui est la pierre angulaire d'une gouvernance efficace favorable à l'égalité d'accès aux services sociaux de base, aux ressources et aux finances au niveau des communautés de base.

Le but de la priorisation locale est de permettre aux parties prenantes régionales et locales de contextualiser les ODD aux réalités dans leurs régions. D'un point de vue opérationnel, la priorisation locale permettra de mieux focaliser les ressources – financières, humaines, techniques, etc. – sur un groupe restreint des cibles dont leur réalisation représente le paquet minimum des résultats des ODD mise en œuvre dans les régions et contribuera à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La priorisation est également importante à la lumière : *i)* de la capacité de mise en œuvre des politiques et programmes au niveau décentralisé de l'administration et d'autres acteurs concernés ; et *ii)* du défi que son suivi et évaluation impose au système de statistique régionale.





## 2. Objectifs de la priorisation locale

L'objectif est d'identifier et de prioriser les interventions stratégiques, les goulots d'étranglement, les solutions d'accélération, et d'aider à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des actions pour l'atteinte des cibles prioritées au niveau des régions pour l'atteinte des ODD.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Déterminer la pertinence actuelle des ODD par rapport au contexte régional/local
- Identifier les interconnexions entre les 64 cibles prioritées au niveau national et les domaines des ODD au niveau régional/local en vue d'une coordination multisectorielle potentielle
- Faire le matching des priorités stratégiques contenues dans les plans/stratégies régionaux avec les 64 cibles prioritées des ODD comme préalable à l'identification des paquets d'intervention dans les régions
- Identifier et investir dans des **objectifs « catalyseurs »**, qui mobilisent d'une part le plus de cibles des autres ODD pour leur réalisation favorisant ainsi un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont une capacité à fortement impacté la réalisation d'autres objectifs – domaines d'intervention avec effets multiplicateurs (ODD 3, ODD 4, ODD 5, ODD 8, ODD 11, ODD 13 et ODD 16).
- Assurer l'appropriation institutionnelle au niveau décentralisé des cibles prioritées locales (équilibre entre interventions sectorielles et intersectorielles au niveau local)



### 3. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique de la priorisation locale des ODD doit être participative et permettre d'obtenir le consensus des parties prenantes impliquées autour des différents outputs attendus.

A cet effet, elle est axée sur les phases suivantes :

#### **Phase 1 : Cadrage de l'intervention avec le PNUD et le Partenaire national de mise en œuvre**

Les acteurs clés à impliquer dans le processus et les besoins en concertation dans les 5 régions sont identifiés dans cette première phase

#### **Phase 2 : Lancement du processus de localisation des ODD**

##### **A. Atelier d'information et de dialogue avec les principaux acteurs et formation d'une équipe de facilitateurs (cadres des ministères et techniciens en charge de la localisation des ODD) sur la démarche d'intégration des ODD dans la planification locale**

- Les pools de facilitateurs sont informés sur le cadre de l'Agenda 2030, les ODD et cibles prioritaires du pays
- Les facilitateurs appréhendent la dimension intégrative des ODD (liens et effets) dans le contexte de Madagascar
- Des critères de priorisation/contextualisation des ODD sont définis, en s'inspirant des modèles et outils existants et validés.
- Les bases des systèmes régionaux d'accompagnement sont établies
- Les leaders des régions et les cadres des ministères d'appui connaissent les enjeux du processus et s'engagent à assurer la maîtrise d'ouvrage de la localisation des ODD
- Les séquences du processus, les mécanismes de concertation régionale et les rôles des parties prenantes sont validés
- Les entités territoriales représentatives de la diversité de chaque région sont identifiées

##### **B. Analyse des besoins des populations et collecte des données sur les indicateurs des cibles prioritaires et les bonnes pratiques**

- Le niveau de prise en compte des ODD dans les plans régionaux existants est évalué
- Les principaux besoins des différents groupes d'acteurs et entités géographiques des régions sont analysés
- Les données sur les indicateurs des cibles prises en compte par les plans régionaux de développement sont collectées

#### **Phase 3 : Exercice de priorisation des cibles des ODD et de cartographie des sources de données pour le suivi des progrès**

##### **C. Ateliers de priorisation des cibles des ODD par région réalisés**

- Les cibles prioritaires des ODD et les mesures pertinentes pour les atteindre sont identifiées avec les leaders des régions, les cadres des ministères et les techniciens formés

##### **D. Réaliser une analyse croisée entre les besoins recueillis lors des diagnostics participatifs et les cibles prioritaires identifiées**

- Les convergences, les spécificités locales et les points de tensions potentielles sont identifiées
- Les bonnes pratiques dans la satisfaction inclusive des besoins des populations et les capacités de maîtrise d'ouvrage sont analysées
- Les mesures appropriées pour atteindre les cibles et les moyens de mise en œuvre sont identifiés

##### **E. Mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD dans les 5 régions**

- Les indicateurs de suivi des progrès réalisés sont identifiés
- Les sources et systèmes de collecte de données existants sont décrits
- Des propositions pour le suivi des progrès réalisées sont formulées

##### **F. Rédaction des rapports de priorisation pour chacune des 5 régions**

- Les recommandations pour la consolidation et la pérennisation du leadership régional et local pour l'ancrage des ODD sont formulées ;

##### **G. Atelier d'identification des paquets d'interventions prioritaires en cohérence avec les cibles régionales prioritaires**

- Les cibles prioritaires au niveau de chaque région sont validées
- Les paquets d'interventions prioritaires dans chaque région sont identifiés en cohérence avec les cibles régionales prioritaires.



## Annexe 2.

# Méthodologie de réalisation de l'alignement des stratégies de développement régional aux ODD

## 1. L'alignement comme préalable

L'alignement est une étape préalable indispensable pour réussir la priorisation. Il a pour objectif d'apprécier le degré de prise en compte / intégration des 64 cibles priorisées au niveau national par rapport aux documents et stratégies régionales / locales. L'intérêt de cet exercice est d'avoir un aperçu global des cibles qui n'ont pas suffisamment été intégrés dans les plans et stratégies régionaux ou locaux de développement.

La sélection des cibles à prioriser dans une région sur la base de la liste des 64 cibles priorisées au niveau national repose sur la logique suivante. La mise en œuvre d'un plan de développement durable dans une région donnée doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable. A ce titre, le plan régional doit d'une part correspondre à une déclinaison régionale de la stratégie nationale, et d'autre part reprendre à son compte la mise en œuvre dans la région de toute politique sectorielle. Ainsi, les cibles priorisées au niveau d'une région doivent faire partie de celles priorisées au niveau national. En d'autres termes, les cibles non priorisées dans la région doivent être celles qui concernent exclusivement les autres régions ou dont l'atteinte relève de la prérogative du pouvoir central uniquement.

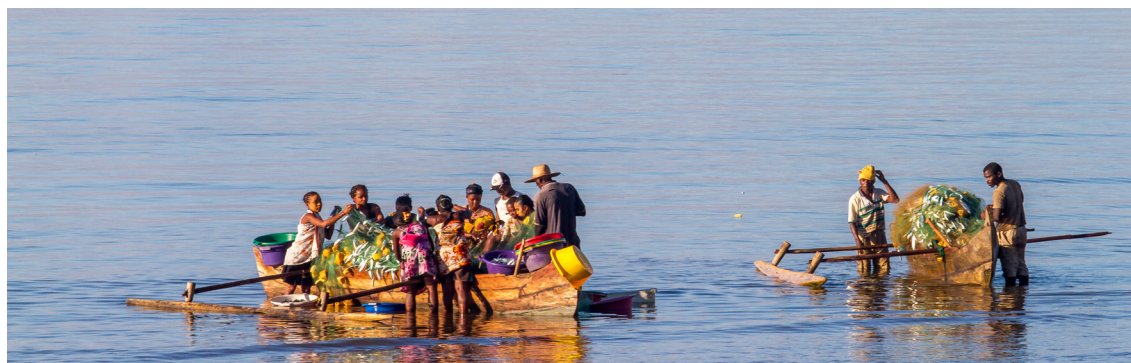
L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA<sup>1</sup>), un des outils de la MAPS (Mainstreamings Accelerating and Policy Support) a été utilisé à cet effet.

## 2. Bref aperçu de l'Analyse Rapide Intégrée (RIA)

Le RIA permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de stratégies de développement sur les Objectifs de Développement Durable. L'analyse cherche à réaliser une cartographie des liens entre les objectifs, les politiques et les stratégies de développements régionales et les cibles ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA1 et RIA2.

Le RIA 1 (voir figure 1) est une résultante de RIA 2. Il reprend en ligne les domaines/objectifs stratégiques essentiels tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification régionale et en colonne les différentes cibles ODD. Chaque cellule Cij de la matrice indique une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j). La présence dans la cellule Cij d'une référence (un X indicé) justifie la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine/objectif stratégique précis.

<sup>1</sup> Cet outil est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD (BPPS)





En plus des références dans les cellules, certaines lignes / colonnes du RIA 1 sont colorées. La couleur orange indique les cibles ODD dont la mise en œuvre n'est programmée dans aucun document de planification de la région ; de fait, aucune référence (un X indicé) n'est donc présente sur la colonne représentée par ces cibles. La couleur verte indique le manque de cohérence dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. La réalisation d'un objectif stratégique donné (en ligne) nécessite en outre la mise en œuvre de plusieurs cibles ODD. Lorsqu'aucun programme / projet n'est programmé pour la mise en œuvre de certaines cibles ODD indispensables à l'atteinte d'un objectif stratégique, les parties correspondantes sont colorées en vert.

Le RIA 2 (voir figure 2) est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales / régionales. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- Les domaines nationaux/régionaux prioritaires tels que répertoriés dans les principaux documents de planification ;
- La stratégie/projet/programme nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- Les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- Les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- Les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

**Figure 2 : le RIA 2**

ODD/Cibles	Encodage	Domaine/Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible	Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (Ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 US dollar par jour)	11 1	Genre et groupe vulnérable	DSCR P <sub>115</sub> Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques	Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur			Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales	
	11 2	Gouvernance économique	DSCR P <sub>115</sub> Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté.					



## Annexe 3.

### Méthodologie de réalisation de la priorisation au niveau régional / local

La priorisation des ODD au niveau local a été principalement basée sur l'appréciation de critères bien définis suivi d'une concertation / analyse discursive entre les différents acteurs du développement ; une analyse discursive basée sur le fait que la cible ai un lien avec un enjeu régional.

Les cibles ont été dans un premier temps appréciées à travers trois différents filtres que sont :

- **Pour le filtre 1**, il s'agit d'évaluer « **le niveau d'alignement/intégration de la cible** » ou la prise en compte ou non de la cible dans le PRD ou autres politiques et stratégies sectorielles disponibles dans la région. Mais aussi de capter la nature multidimensionnelle de la cible et son effet transformationnel et catalyseur.
- **Pour le filtre 2**, il s'agit d'évaluer « **la pertinence de la cible pour la région** » ou la mise en œuvre de la cible par la région par rapport à son niveau de compétence d'après les textes, d'identifier son avantage comparatif et/ou le potentiel existant pour l'atteinte de cible par rapport à d'autres régions et aussi de chercher à savoir si l'atteinte de la cible est un enjeu et/ou une priorité pour la région.
- **Pour le filtre 3**, il s'agit d'évaluer « **la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible** » et de voir si la cible peut être suivie dans sa mise en œuvre par des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la région (indicateurs qui peuvent être renseignés par des données administratives ou par le SRISE). Si la cible ne dispose pas encore d'indicateurs de mesure, voire si ces indicateurs peuvent être obtenus à un coût supportable par la région.

Les critères d'appréciation des cibles à travers chacun des filtres sont présentés dans le tableau suivant :

Niveau de Filtre	Critère de priorisation locale des cibles ODD
Filtre 1	1. Cible prise en compte dans le PRD et/ou dans les autres documents de politique sectoriels régionaux)
	2. Cible « catalyseur » qui mobilise le plus de cibles venant des autres ODD pour son atteinte  ou qui a un « impact direct » dans l'amélioration des conditions sociales de base et/ou dans le relèvement du niveau de vie dans la région
	3. Cible contribuant à au moins deux dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans la région
Filtre 2	4. Cible dont l'atteinte relève de la compétence de la région selon les textes
	5. Cible dont les avantages comparatifs ou les potentiels existants dans la région vont servir de levier pour son atteinte.
	6. Cible correspondant à des priorités intrinsèques pour la région
Filtre 3 (non exclusif/lié à la mise en œuvre de la cible)	7. Renseigner les indicateurs de mesure disponible pour une cible au niveau régional en tenant compte des indicateurs fixés au niveau national et de leur désagrégation au niveau local de la cible
	8. Donner des recommandations pour l'amélioration de la qualité des données et du SRISE pour le besoin du suivi des ODD



A chaque critère de priorisation au niveau de chaque filtre est adjoint un niveau d'appréciation décliné en 3 niveaux (haute, moyenne, faible) et dont la consolidation des niveaux pour l'ensemble des 3 filtres permet d'avoir un niveau d'appréciation finale si la cible est retenue comme prioritaire ou non).

A cet effet, une matrice de priorisation régionale/locale des ODD a été élaboré pour la consolidation finale ayant en colonne les ODD et cibles, les critères dans chaque filtre et le niveau d'appréciation et la décision finale. Chaque niveau d'appréciation au niveau de chaque critère fait l'objet d'une justification objective et être documenté pour assurer l'objectivité de la démarche méthodologique.

## Travaux de priorisation proprement dits

Quatre groupes thématiques autour des ODD ont été constitués afin de procéder à une évaluation du niveau d'alignement entre le cadre local de planification existant et les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'une part et pour le processus de priorisation d'autre part.

Il s'agit des groupes thématiques respectivement : Social, Economique (Prospérité), Environnement et Institutionnel. Répartition en 4 Groupes de travail :

- Développement du capital humain (Acteurs des secteurs en lien avec les ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 6)
- Promotion d'une croissance forte, inclusive et durable (Acteurs des secteurs en lien avec les ODD 7, 8, 9, 10 et 11)
- Environnement et cadre de vie (Acteurs des secteurs en lien avec les ODD 12, 13, 14 et 15)
- Paix, Institutions et Gouvernance (Acteurs des secteurs en lien avec ODD 16)

Chaque équipe de facilitateurs dans chaque région s'est mis au travail selon les critères et méthode développés au cours de l'atelier de renforcement de capacité pour la finalisation de la priorisation des cibles ODD avec les acteurs de développement au niveau local ; ces acteurs étant répartis dans les quatre groupes. Dans chaque groupe de travail, la démarche pratique d'utilisation des filtres est décrite ainsi qu'il suit :

## 1. Démarche pratique d'utilisation du Filtre 1

### Identification des cibles ayant un enjeu local ou critère 1

Un document de développement d'une région (PRD, SRAT, etc.) est a priori décliné en différents axes stratégiques, qui eux-mêmes sont ventilés par objectifs, constitué chacun d'activités.

L'identification des cibles ayant un enjeu local a été réalisée par une lecture minutieuse de chacune de ces activités, ligne par ligne par le groupe de travail dans tout document disponible sur le développement de la région. Le but est d'identifier la ou les cibles, qui peuvent être atteintes par la mise en œuvre de l'activité, ou encore, dont la mise en œuvre de l'activité requiert la prise en considération de la ou les cibles. Ceci permet donc d'identifier toutes les cibles prioritaires au niveau national qui sont en même temps citées en référence dans tous les documents de développement de la région. Ce qui nous indique l'ensemble des cibles qui remplissent le 1er critère.

### Première appréciation d'une cible

Pour ce qui est de l'appréciation, pour le filtre 1, elle se fait en fonction de la vérification de deux critères, le 2ème et le 3ème.

Pour le critère 2 : il s'agit de voir quelles sont les cibles ayant un effet « catalyseur », c'est-à-dire dont les ODD correspondants (3, 4, 5, 8, 11, 13, 16) sont influencés d'une part par l'atteinte d'un ODD du groupe dit des accélérateurs (ODD 6, 7, 9, 12, 14, 15, 17), et qui ont aussi un impact sur un autre groupe d'ODD (les Objectifs finaux comme 1, 2 et 10).



Il en sera de même de ceux qui ont un impact direct dans l'amélioration des conditions sociales de base et ou dans le relèvement du niveau de vie dans la région. Dès lors que l'une de ces deux assertions est vérifiée alors on dira que le critère 2 est répondu positivement (par oui), autrement la réponse est non, ou négativement.

Toutefois, il se pourrait qu'il y a des cas où une cible n'est pas prise en compte dans le PRD et tout autre document de développement de la région, alors qu'elle est hautement appréciée pour les deux autres critères du Filtre 1 (2ème et 3ème critère), alors il faudrait continuer la démarche en cascade et évaluer l'appréciation de la cible à travers les 3 autres critères du Filtre 2. A l'issue de cela, le résultat final pour la décision de prioriser la cible dépendra de la réflexion discursive au sein du Groupe par rapport au résultat de l'appréciation de chacune des 2 filtres.

En d'autres termes, dès que l'une de ces deux assertions citées précédemment est vérifiée alors le critère 2 est considéré comme rempli.

Pour le critère 3, il sera considéré comme rempli pour les cibles contribuant à l'atteinte de deux dimensions différentes du développement durable (économie, sociale et environnementale), et non autrement. Les cibles qui contribuent à l'atteinte d'au moins deux dimensions (dont la leur) sont les suivantes :

- De la gouvernance : 16.2, 16.5, 16.6, 16.7 ;
- De l'économie : 8.2, 8.3, 8.9, 9.1, 9.3, 10.2 ;
- Du sociale : 1.3, 2.1, 2.3, 2.4, 3.3, 4.7, 5.1, 5.3 ;
- Du capital naturel : 1.5, 12.2, 12.8 ;

Ces cibles agissent sur au moins une autre (qui comme elles sont déjà priorisées au niveau national) se trouvant dans une dimension autre que la leur, soit en étant un input de la cible impactée, soit en ayant un effet d'entraînement ou multiplicateur sur celle-ci (voir le tableau ci-dessous).

Cibles	Cibles impactées	Type de lien
4.7	8.3	<b>Input</b>
6.1	11.1	
6.2	11.1	
6.5	11.3	
8.2	2.3	
8.7	5.2	
9.3	8.3	
1.3	11.2	
2.1	11.2	
2.3	11.1 ; 11.2	
3.3	11.1	
5.1	10.2	
5.3	10.2	
8.3	4.4	
8.9	11.4	
9.1	11.2	
10.2	4.5	
10.3	4.3	
12.2	11.1	
12.8	4.7	





Cibles	Cibles impactées	Type de lien
1.5	13.1 ; 13.2	<b>Effet d'entraînement</b>
2.1	13.1 ; 13.2	
2.4	13.1 ; 13.2	
16.2	5.1	
16.5	10.2	
16.6	10.2	
16.7	10.2	

Finalement, en fonction des réponses, l'appréciation d'une cible doit être faite selon les exemples dans le tableau ci-après.

Liste des cibles	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Appréciation 1
<b>Cible i</b>	Oui	Oui	Oui	<b>Haute</b>
<b>Cible j</b>	Oui	Oui	Non	<b>Moyenne</b>
<b>Cible k</b>	Oui	Non	Oui	<b>Moyenne</b>
<b>Cible l</b>	Oui	Non	Non	<b>Faible</b>
<b>Cible m</b>	Non	Non	Non	<b>Faible</b>
<b>Cible n</b>	Non	Oui	Oui	<b>Haute</b> (mais analyse discursive par rapport au résultat du Filtre 2)

## 2. Démarche pratique d'utilisation du Filtre 2

Après le premier filtre ou première grille d'appréciation d'une cible priorisée au niveau national et ayant un lien avec un enjeu de développement local, une deuxième appréciation doit être faite. Elle se réfère au filtre 2. Elle sera faite à la lumière de la vérification des conditions suivantes appelées critères 4, 5, et 6 :

- L'atteinte de la cible relève-t-elle de la compétence de la région selon les textes ? (réponse oui/non) ;
- Existe-t-il au moins une potentialité dans la région qui sert de levier pour l'atteinte de la cible, ou la région possède-t-elle un avantage comparatif (performance en matière de mise en œuvre) qui permet l'atteinte de la cible (réponse oui ou non) ;
- Est-ce que la cible correspond à un enjeu ou une priorité régionale (réponse oui ou non).

L'idée est qu'une cible retenue au critère 1 de lien avec un enjeu de la région et qui répond positivement à chacune des trois conditions sur l'applicabilité par la région du programme ou mesure correspondant à son atteinte, doit être hautement appréciée. Si une seulement des trois conditions n'est pas remplie alors l'appréciation sera moyenne. Par contre, dès que deux conditions au moins ne sont pas remplies alors l'appréciation doit être faible.

Le tableau suivant récapitule les cas possibles sur l'appréciation de la cible.

Liste des cibles	Critère 1	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Appréciation 2
<b>Cible i</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Haute
<b>Cible j</b>	Oui	Oui	Oui	Non	Moyenne
<b>Cible k</b>	Oui	Oui	Non	Oui	Moyenne
<b>Cible l</b>	Oui	Non	Oui	Oui	Moyenne
<b>Cible m</b>	Oui	Non	Non	Oui	Faible
<b>Cible n</b>	Oui	Non	Oui	Non	Faible
<b>Cible o</b>	Oui	Oui	Non	Non	Faible
<b>Cible p</b>	Oui	Non	Non	Non	Faible



Liste des cibles	Critère 1	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Appréciation 2
<b>Cible q</b>	Non/Appréciation Haute	Oui	Oui	Oui	Haute (ex : cible 1.5 et cible 16.9)
<b>Cible r</b>	Non/Appréciation Haute	Oui	Non	Oui	Moyenne
<b>Cible s</b>	Non/Appréciation Haute	Oui	Oui	Non	Moyenne
<b>Cible t</b>	Non/Appréciation Haute	Non	Oui	Oui	Faible
<b>Cible u</b>	Non/Appréciation Haute	Non	Non	Non	Faible

### 3. Démarche d'utilisation du Filtre 3

Sur la base du principe appliqué pour la première et la deuxième appréciation de chaque cible priorisée au niveau national, et qui se trouve avoir un lien avec un enjeu régional (comme l'atteste un document de développement de la région), une troisième appréciation peut être aussi faite. Elle se réfère pour la cible à l'existence ou non d'un indicateur de source locale, et d'une désagrégation régionale d'un indicateur mesuré au niveau national. L'intérêt de l'existence d'un tel indicateur est que celui-ci aide pour le suivi de la mise en œuvre du programme permettant l'atteinte de la cible. Néanmoins, l'inexistence d'un tel indicateur ne doit pas remettre en cause la pertinence d'une cible.

### 4. Fixation des cibles priorisées au niveau régional

La sélection définitive des cibles priorisées au niveau de la région doit se faire sur la base des appréciations faite à chaque cible ayant un lien avec un enjeu local de développement, en l'occurrence des appréciations faites aux filtres 1 et 2.

Une cible hautement appréciée aussi bien au filtre 1 et au filtre 2 doit être en priorité retenue pour la région pour son programme de développement durable. Elle fera partie d'une première catégorie des cibles retenues. Ensuite, une cible hautement appréciée à l'un des deux premiers filtres et moyennement appréciée à l'autre sera priorisée dans un deuxième lieu. Il s'agit là de la deuxième catégorie des cibles retenues. Avec le même principe, une cible moyenne appréciée à chacun des deux filtres fera partie de troisième catégorie des cibles priorisées.

Au besoin une quatrième cible à retenir peuvent être constituées. Il s'agira de cibles qui sont hautement appréciées à l'une des filtres 1 et 2, et faiblement appréciées pour l'autre.

Mais la décision finale entre ces 4 catégories de cibles doit se baser sur une acceptation issue d'une réflexion discursive dans le Groupe en tenant compte des problématiques de la région, des enjeux nationaux des ODD. En revanche, dès lors que la cible est faiblement appréciée à chacun des deux filtres alors elle doit être exclue des cibles priorisées dans la région.

Liste des cibles	Filtre 1	Filtre 2	Décision finale
La décision finale doit se baser sur une acceptation issue d'une réflexion discursive dans le Groupe			
<b>Cible i</b>	<b>Haute</b>	Haute	Cible retenue
<b>Cible j</b>	<b>Haute</b>	Moyenne	Cible retenue
<b>Cible k</b>	<b>Moyenne</b>	Haute	Cible retenue
<b>Cible l</b>	<b>Moyenne</b>	Moyenne	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou Problématiques de la région)
<b>Cible m</b>	<b>Faible</b>	Haute	Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou Problématiques de la région)
<b>Cible n</b>	<b>Haute</b>	Faible	Cible non retenue
<b>Cible o</b>	<b>Moyenne</b>	Faible	Cible non retenue
<b>Cible p</b>	<b>Faible</b>	Moyenne	Cible non retenue
<b>Cible q</b>	<b>Faible</b>	Faible	Cible non retenue



## Annexe 4.

# Méthodologie de constitution des paquets intégrés de cibles et d'interventions

## GUIDE METHODOLOGIQUE D'IDENTIFICATION DU PACKAGE D'INTERVENTION

### 1. Contexte

Les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles sont interdépendants. Leurs mises en œuvre exigent de briser les cloisonnements entre les secteurs, d'établir des partenariats multipartites et d'adopter des approches pangouvernementales en vue de bénéficier de leurs effets multiplicateurs. Ainsi, des actions concertées incluant plusieurs secteurs sont fortement recommandées pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs. C'est dans ce cadre que le PNUD Madagascar a initié la présente méthodologie qui permettra in fine de définir les packages d'interventions intégrés qui adressent les préoccupations de plusieurs cibles interdépendantes. La méthodologie appliquée pour la définition des paquets intégrés d'interventions s'appuie sur celle proposée par Fall & Kamwendo (2017, UNDP) basée sur une input/output des ODD à travers leurs cibles.

L'analyse croisée des liens entre les différentes cibles des objectifs permet de mettre en relief la dimension multifactorielle d'un objectif. Ainsi, on peut montrer la puissance de l'effet multiplicateur d'un objectif à travers sa capacité à impacter la réalisation d'autres objectifs, mais aussi sa capacité à impliquer la mobilisation de cibles d'autres objectifs pour son atteinte. Aussi, l'analyse qualitative « input-output » permet de mettre en exergue les objectifs qui, d'une part, mobilisent le plus de cibles des autres objectifs pour leur réalisation favorisant ainsi par un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont un impact élevé sur le plus de cibles des autres objectifs.

### 2. Concepts et définitions

Un package d'interventions intégrés est un ensemble constitué d'une part d'un paquet de cibles intégrées (qui entretiennent entre elles des liens d'interdépendances /effets d'entraînement) et d'autre part des projets /programmes qui adressent les préoccupations de l'ensemble de ces cibles.

### 3. Objectifs

L'objectif du processus d'identification des packages d'interventions est de se baser sur les liens d'interrelations entre les cibles ODD prioritaires en vue de les regrouper en des paquets de cibles intégrées assorties des interventions pertinentes pour leur mise en œuvre.

L'application des résultats de cette analyse input/output a consisté à :

- i. identifier parmi les cibles prioritaires d'une région, celles qui sont accélératrices au regard de l'analyse "input-output" en contextualisant au mieux l'identificateur des cibles accélératrices par région.
- ii. identifier pour chacune des cibles accélératrices des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la région. Le groupe de cibles constitué d'une cible accélératrice, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendantes.
- iii. pour chaque paquet de cibles interdépendantes, identifier : a) les goulots / obstacles à la mise en œuvre des paquets dans la région (analyse diagnostique de la problématique), b) les interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser le paquet, c) les coûts estimatifs de ces interventions, d) les délais pour la réalisation et f) hiérarchiser les interventions.

A cet effet, les tâches suivantes seront réalisées :



- Regrouper les cibles prioritaires en des paquets de cibles intégrées ;
- Hiérarchiser les paquets de cibles intégrées selon leur degré d'importance pour la région ;
- Pour chaque paquet de cibles intégrées :
  - Identifier les goulots / obstacles à sa mise en œuvre ;
  - Identifier les solutions pour la résolution des goulots ;
  - Définir pour chaque solution les mesures, actions, investissements à entreprendre ;
  - Estimer les coûts de chaque intervention ;
  - Estimer les délais pour la réalisation de chaque intervention ;
  - Hiérarchiser les interventions ;

## 4. Approche méthodologique

L'analyse « input » relie certains objectifs (et leurs cibles) à d'autres objectifs (et leurs cibles) comme conditionnelle à leur réalisation tandis que l'analyse « output » considère l'impact de la réalisation de certains objectifs sur d'autres objectifs. Cette analyse permet d'identifier les effets multiplicateurs des ODD qui sont au cœur de l'Agenda 2030.

Trois catégories d'objectifs émergent de cette analyse : (i) catégorie 1 : les objectifs « catalyseurs » qui contribuent fortement à la réussite d'autres objectifs à travers les liens de leurs cibles comme input à d'autres cibles ; (ii) les objectifs « accélérateurs » qui reçoivent le plus d'influx (input) des objectifs de la catégorie 1 et ont un impact sur l'atteinte d'autres ODD avec un grand effet multiplicateur; (iii) les objectifs « de finalités » qui seront finalement atteints principalement par le biais de la réalisation des cibles des autres objectifs. Le processus d'identification des packages d'interventions se déroulera en quatre étapes qui sont :

### Etape 1 : Constitution des paquets de cibles intégrées

La constitution des paquets de cibles intégrées sera réalisée avec l'analyse input/output développée par El Hadji Fall (UNDP) et Eunice Kamwendo (UNDP). Il faudra dans un premier temps (i) identifier parmi les cibles prioritaires d'une région, celles qui sont catalyseurs au regard de l'analyse "input-output". Ensuite il faudra (ii) identifier pour chacune des cibles catalyseurs des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la région. Le groupe de cibles constitué d'une cible catalyseur, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendants. Pour finir, (iii) il faudra regrouper certains paquets de cibles au regard des liens d'interdépendances entre leurs cibles catalyseurs ; on s'inspire dans ce cas de la théorie input / output tout en tenant compte des réalités / spécificités de la région d'étude.

A cette étape, l'équipe de travail hiérarchisera / priorisera les paquets de cibles intégrées au regard de leurs importances pour la région. Une première hiérarchisation / priorisation sera réalisée par tous les participants à la réunion au regard de l'acuité de la problématique que pose le paquet de cibles pour la région. La hiérarchisation des paquets sera finalisée /validée par l'ensemble des participants à la séance plénière de présentation des travaux des groupes de travail ; il faut donc consacrer suffisamment de temps à cette séance de présentation en plénière des résultats des groupes de travail.

### Etape 2 : Identification des goulots et proposition de solutions

Pour chaque paquet de cibles intégrées, l'équipe de travail aura à identifier la problématique de développement. Il s'agit d'identifier les goulots / obstacles à la mise en œuvre des packages dans la région. Une analyse diagnostique de la problématique de développement qu'incarne le paquet de cibles sera réalisée. Cette analyse diagnostique devra être le plus contextualisé possible ; elle doit être soutenue par les statistiques et ou les faits stylisés (faits marquants et caractéristiques de la région). A partir de l'analyse diagnostique, l'équipe de travail procèdera à la définition des approches de solution.

### Etape 3 : Identification des interventions à mettre en œuvre

La troisième étape du processus d'identification des packages d'interventions sera consacrée à l'identification des interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser les paquets de cibles intégrées. Pour chaque paquet de cibles intégrées, et au regard de l'analyse diagnostic et des solutions, l'équipe de travail aura à proposer les projets /programmes assorties d'activités principales à réaliser. Les projets / programmes ne doivent pas être spécifique à une cible donnée ; ils doivent per-



mettre de matérialiser les liens d'interactions entre les cibles du paquet en vue de capitaliser leur effet d'entraînement. Il faut absolument tenir compte de liens entre les cibles du paquet lors de la définition des activités de chaque intervention. Il y a une question importante à se poser à chaque fois : quelle est la cible à toucher / mettre en œuvre pour impacter positivement le plus grand nombre de cibles du paquet ? Une seconde question à se poser est la suivante : quelles sont les actions / activités à programmer pour la présente intervention pour tenir compte des liens entre les autres cibles du paquet ? Ensuite pour chaque intervention / projet, l'équipe de travail va définir le délai de mise en œuvre et les coûts estimatif par année. Il s'agit de réaliser le costing de la mise en œuvre de chaque paquet de cibles intégrées.

#### Etape 4 : Hiérarchisation des interventions

L'équipe de travail procédera enfin à la hiérarchisation des interventions au sein de chaque paquet de cibles intégrées. Cette hiérarchisation consiste à identifier les interventions /cibles ODD sur lesquelles il faudra agir pour avoir le plus d'impact positif sur les autres cibles du paquet. On se posera la question suivante : qu'est ce qu'il faut toucher / bouger pour faire évoluer de façon positive la majorité des cibles sinon l'ensemble du paquet. Enfin, le résultat des travaux d'identifications des packages d'interventions est présenté dans le tableau ci-après.

Paquet	Goulots / problématique de développement	Solutions	Mesures, Actions ou investissements	Enumérer les activités phares de l'intervention/ mesure /investissements	Délais	Cibles	Définir les éléments du coût : la zone à impacter, l'effet de la population cible ; Faculté du problème etc.	Coût par année	Urgence/ hiérarchisation des activités	Commentaires sur les activités /actions (note explicative : le pourquoi du choix de l'action)	Observations générale
Paquet 1						Cible i, j					
						Cible i, j					

## 5. Conclusion

Le processus d'identification des packages d'interventions a pour finalité de mettre en place un plan d'actions de mise en œuvre des ODD pour la région. Ce plan d'action sera actualisé à chaque évaluation à mi-parcours des ODD. Il s'agira d'un document stratégique de mobilisation financière pour la mise en œuvre des ODD dans la région.

La mise en œuvre des ODD sera réalisé sous le leadership du Chef de la Région / Gouverneur de Région. Celui-ci devra réunir chaque année les acteurs du secteur privé, les acteurs du secteur public, les partenaires techniques et financiers et les acteurs au développement de sa région autour de la question du financement des cibles prioritaires ODD de la région. Deux ateliers de suivi du plan d'action de mise en œuvre des ODD peuvent être organisés chaque année à cet effet. Un premier atelier de démarrage des activités au cour duquel il sera présenté aux acteurs les ambitions de réalisation des cibles prioritaires en termes de projet de développement. Les acteurs seront appelés à prendre des engagements en vue de financer les projets qui sont en lien avec leurs domaines de compétence. Un deuxième atelier sera organisé pour faire le bilan de la réalisation, capitaliser les leçons apprises et lancer les bases des activités pour l'année suivante. Une plateforme d'échange entre les acteurs devra être mise en place en vue d'assurer une communication permanente entre les acteurs au développement de la région.

## Références

### Le Blanc David (2015).

"Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets". D ESA Working Paper No. 141 ST/ESA/2015/DWP/141.

### Rawls John (1999).

"A Theory of Justice", revised edition. Belknap Press; Revised edition (September 30, 1999).

### United Nations (2015).

"The Millennium Development Goals Report 2015". New York.

### Weitz Nina (2014).

"Cross-sectoral integration in the Sustainable Development Goals: a nexus approach". Stockholm Environment Institute. Sweden.



## Annexe 5. Liste des acteurs régionaux

Nom et Prénoms	Entité
TSILAVONDAHY Jacob	Chef de Région par intérim
RALAHIMANANA Solohery Boniface	Chef d'unité de Communication
ANDRIAMIHAJA Herimanana Robson	Chef Service de Logistique
TSIMANOVA Nazaire Paubert	Journaliste Ambovombe
MOSA Romain	PREFET d'Ambovombe
PEPIN Jean Claude	SG Préfecture d'Ambovombe
MICHEL Georges	Chef Service Régional de l'Economie et Plan
ANDRIANAIVOSOA Mandaniaina	Chef Service Régional du Domaine
ANDRINIONY Nomenjanahary	Ingénieur D'études Travaux publics
SODIERA Toussant Stanislas	Chef Centre fiscal d'Ambovombe
MAMPITEBY Jean Luc	Responsable suivi Evaluation DRJS
TSIRAY Volatiana Evah	DR AE t de la Pêche Par Intérim
ANDRIANAMBININA Solo Aime	Directeur Régional de communication
VOLA Haingonaina Soareny Solange	Chef de Service DREEH Androy
RABESALIMANA Nicolas	DREEN Androy
ANTSOAVINA André	Contrôleur du Commerce
Lt Col RANDRIANASOLO Lova Hervey	Commandant du Groupement de la GN Androy
RAVELONIRINA Samuel	Operateur Economique
RASOANANDRASANA Georgeline	Operateur Economique
MANAJARY Thomas	NOTABLE
MAHAMARO Jean Michel	NOTABLE
LAMBONDALA Fulgence	Personne Ressource
DAMY	Personne Ressource
TEZASOA	Personne Ressource
BARDALYA Célestin	Chauffeur Chef District
RAMPANJATO Germain	Médecin Inspecteur
IHAVIAMBELO Esesendraza Sabiné	Commandant de Compagnie
TSIKINTSO	Maire CR Maroviro
RATSIMBAZAFY Robert Michel	Maire CU
MAHATSARA Christian	Chef CISCO
SAMBO	Chef de District de Bekily
Nanah Derasoa	Adjoint Chef de District Bekily
RAKOTOARIJAONA Emmanuel	Notable
SANA Marie Yvonne	Société Civile
FANOMEZANTSOA Jonah	Délégué de la communication et de la culture
RAMBELOSON Andrianirintsoa	Chef de circonscription de l'élevage

Nom et Prénoms	Entité
TSIANDRAHA Nestor	Chef de Circonscription de l'agriculture
MIAHRITIANA Maximilien	Coordonnateur CSA
TSARALAZA RAZAFIMAHEFA	Chef District
PAMPHILE FANJANIAINA	Adjoint chargé - Développement local
MANAGNOHATSE Prosper	Maire Behabobo
LENAME DIVET	Maire Tranoroa
RAVELOJAONA Eddy Rolland	Médecin Inspecteur
RAVAOSOA Elodie	Chef CISCO
RAVILIMITA Montherland	Adjoint au Maire Beloha
RASOANIRINA Gilbertine SABINALLY	Chef de cantonnement de l'Environnement et de Développement Durable
FARANALY	Personne Ressource
JONASY ALFRED	Personne Ressource
BOTOMANIRISOA Fortunat	Chef District
SOAFARA Mananasy Christoline	Adjoint en charge de l'Administration Générale et Territoriale
RANDRIANIAINA Clovis	Commandant de Brigade
MANAMBELO Jacques	Maire Marovato
RAZAFIMAHATRATRA Gervais	Médecin Inspecteur
RATSARAFIDY Mahatsinjo Esperance	Chef CISCO
TAHINA Jocelin	Journaliste RNM Tsihombe
RANDRIANOTAHINA Georges Thmas	Chef Circonscription agriculture
SOAVISON Andriamahasoia Marcellin	Chef Circonscription Elevage
TAHIRISOA Briant Gilbert	Coordonnateur du Centre de Service Agricole
SAREVAHY Tovonozatsy	Maire Faux Cap
MANOLOSOA Jean Pierre	Maire Nikoly
ANDRIAMANALINA José	Administrateur de Programme OIT
RAKOTONIRINA Haja Nofy	Journaliste TVM
RAJERIMANANA Naly Harinirina	Chef de service INDDL/MID
RAJAONA Herilala	SRSE DREEH Androy
ANDRIAMBOLOLONIAINA Nirina	UNICEF Wash
MANDAKOMANANA Zosoa	UNICEF Wash Androy
RAZAFIARISON Jean Christian	UNFPA
ANDRIAMALALA Aimé	Chargé d'Etude MEF
RAKOTOMALALA Herman	PDSPE/PNUD Ambovombe
RAMANGAVOLOLONA Harivola	PDSPE/ PNUD Ambovombe
RAKOTOMALALA Léonard	Coordonnateur Sous bureau Sud FAO
Aimé JAONY	Consultant ODD
Nanou FIANKINANA	Spécialiste C4D PNUD
Abdou Salame	Coordonnateur PADRC/PNUD
RAVELOMARY Jean Christian	SABE/MID



## Annexe 6. Photos de l'atelier d'identification des paquets d'intervention

